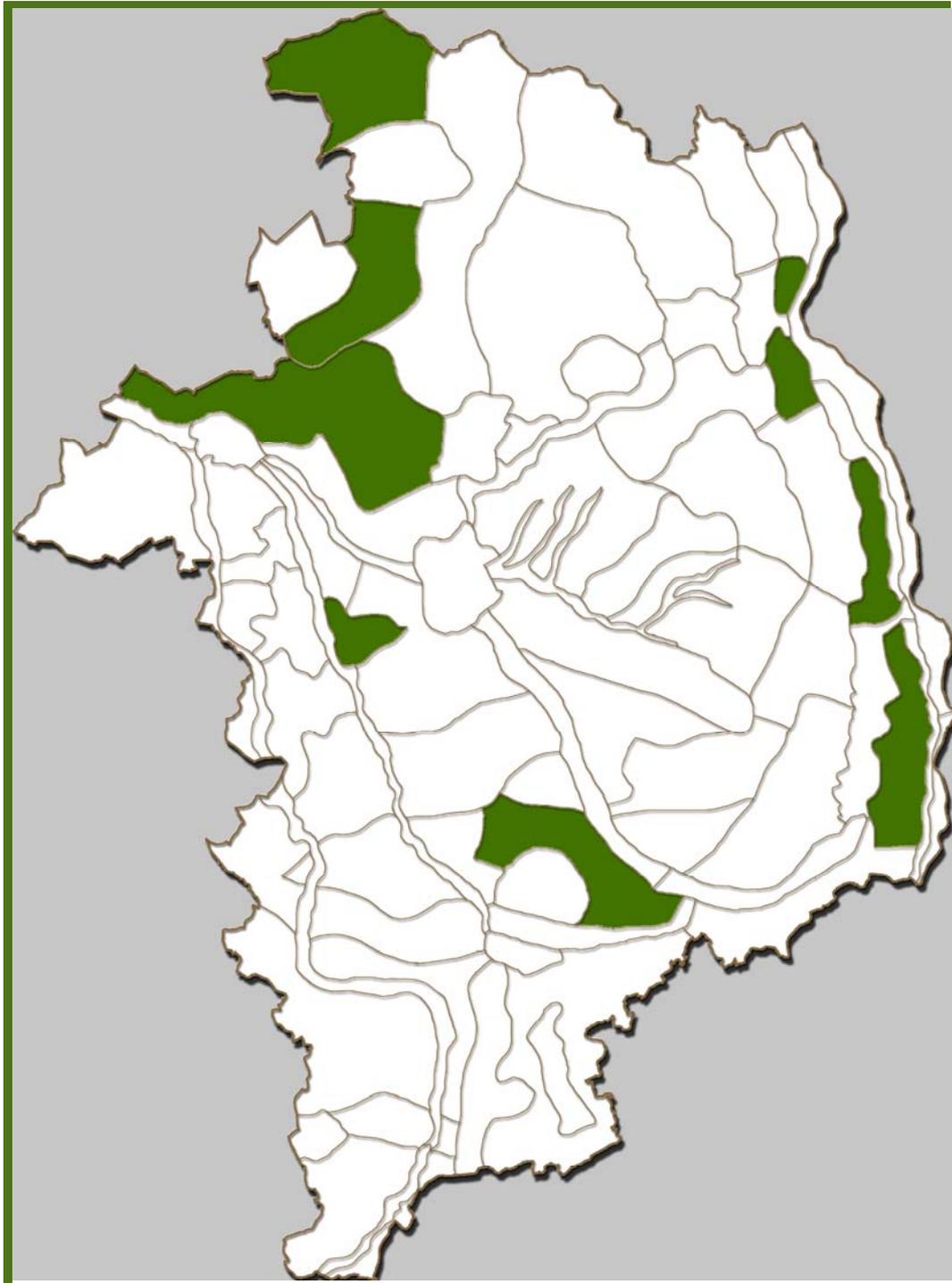


## B.1 LES PAYSAGES FORESTIERS



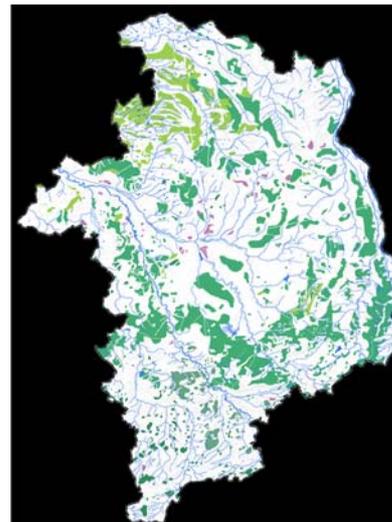
RÉPARTITION GLOBALE SUR LE DÉPARTEMENT

## GRANDES CARACTÉRISTIQUES

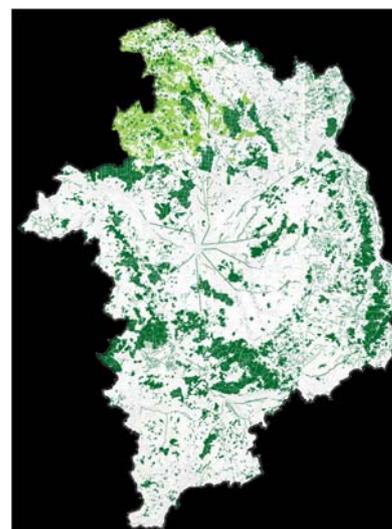
Le Cher est le troisième département de la région Centre pour son taux de boisement (22%, pour une superficie d'environ 160 000 hectares). Pour l'essentiel, il s'agit de forêts de production dont la plus grande partie est de statut privé : 85% contre 10% de forêts domaniales et seulement 5% de forêts communales. Les forêts privées sont presque toujours régies par des plans de gestion et les peuplements montrent une image assez stable de domaines bien gérés. Les forêts du Cher sont pour la plupart des forêts de feuillus ; c'est, à quelques exceptions près, notamment les pinèdes solognotes, le pays du chêne, largement cultivé en taillis sous futaie.

Comme le montre le carton n°3, les principales zones boisées sont la Sologne et l'arrière pays de Vierzon, le Pays Fort, le Boischaut sud et le rebord de plateau qui domine la Loire et l'Allier. Seules celles dont plus de 80% de la surface est boisée ont été comptabilisées en tant que paysages forestiers : dans le Boischaut et le Pays Fort on observe plutôt une alternance de bois et d'espaces ouverts, en général à caractère bocager. Les cartons 1 et 2 font apparaître l'état des boisements au cours des siècles précédents. On observe une régression relativement modérée des surfaces boisées et même dans certaines régions une forte progression. La Sologne, qui fut couverte par la lande jusqu'au début du vingtième siècle se présente aujourd'hui comme le principal espace boisé du département.

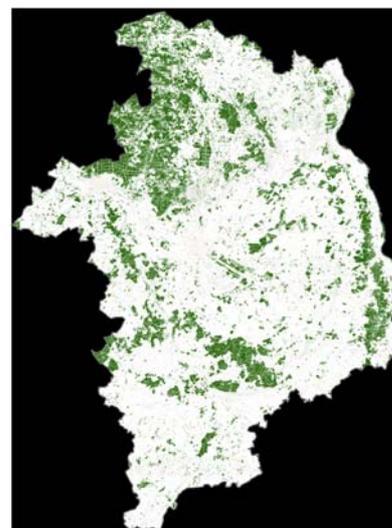
Ce sont des paysages fermés qui offrent en période de végétation d'infinis jeux d'ombre et de lumière le long des percées linéaires des routes et des allées forestières. Touffeur verte en été et gamme des gris et des bruns l'hiver venu les marquent du rythme saisonnier que seules les frondaisons des conifères tentent de nier tandis que les écorces grisâtres des troncs s'éclairent parfois de la belle teinte beige rosé du pin sylvestre ; le sous bois s'éclaire tantôt du vert frais des fougères tantôt des mauves de la bruyère ou des ors de l'ajonc.



1 : DIX HUITIÈME SIÈCLE



2 : DIX NEUVIÈME SIÈCLE



3 : STADE ACTUEL

## LISTE DES UNITÉS

- 1-1 Arc boisé Vierzon-Bourges
- 1-2 Croissant forestier de Meillant
- 1-3 Forêts de l'Aubois
- 1-4 Le ressaut boisé de la Loire
- 1-5 Le Sancerrois boisé
- 1-6 l lot boisé de Saint Florent
- 1-7 Sologne des clairières
- 1-8 Sologne des forêts



*Palette chromatique estivale*

*Palette chromatique hivernale*



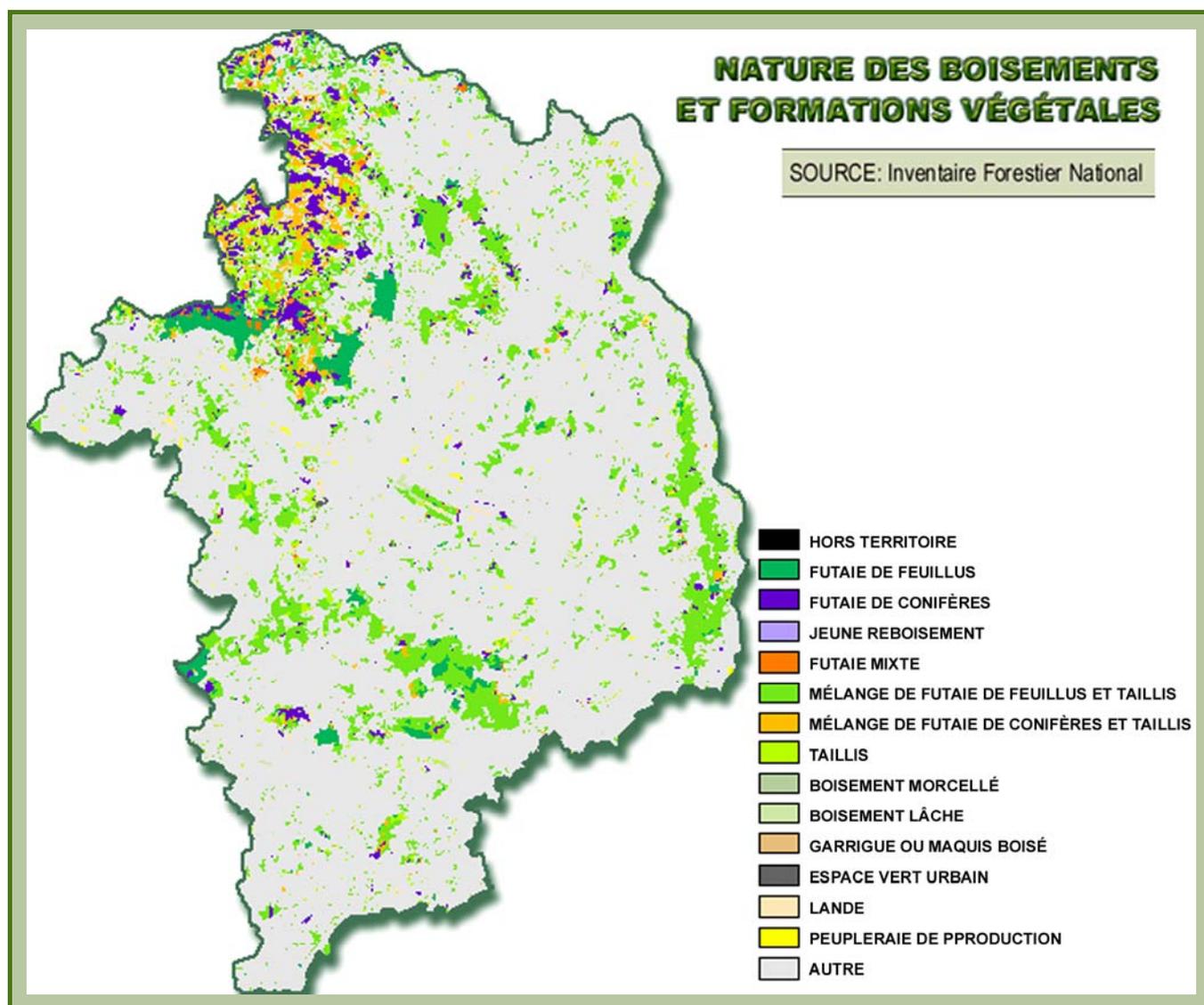
*Silhouettes séculaires des vieux chênes*



*Jeux d'ombre et de lumière au long du chemin*

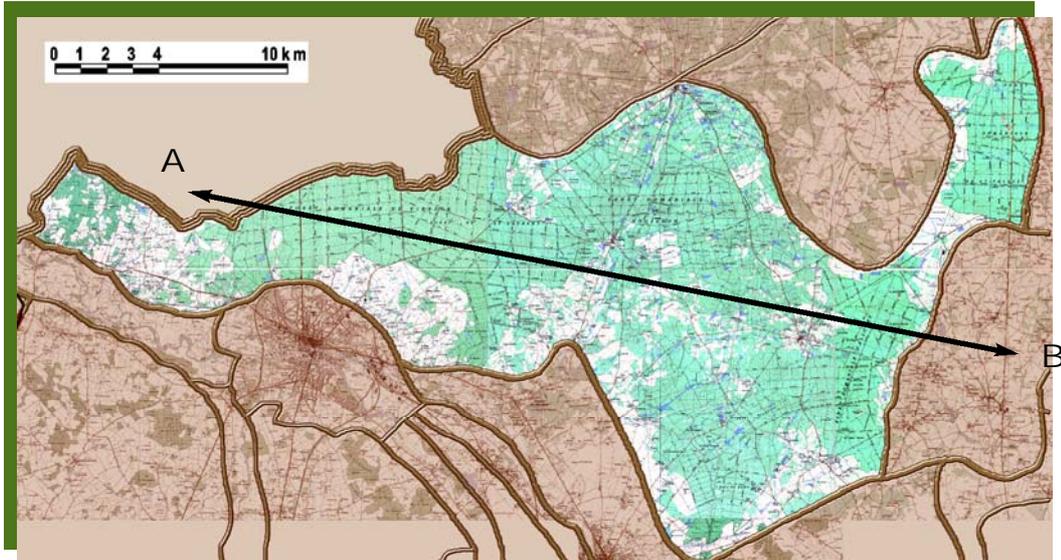
## ANNEXE : LES FORMATIONS VÉGÉTALES DU CHER

La carte ci-dessous, établie à partir de l'Inventaire Forestier National (issue du site Internet de l'Office National des Forêts) montre la répartition des principales formations végétales dans la forêt du Cher. Elle confirme le fait que ce département est bien le «pays du chêne», essence dominante à l'exception de la Sologne qui comporte de nombreux enrésinements. La carte montre également comment progresse la futaie dans les peuplements exploités, en particulier par conversion des taillis, ce qui explique le grand nombre de parcelles comportant un «mélange de futaie et de taillis». Elle offre enfin l'image d'une forêt bien gérée, y compris sur le vaste domaine de la propriété privée.





## 1-1 L'ARC BOISÉ VIERZON-BOURGES Les grandes forêts domaniales



*Entre Champagne berrichonne et Sologne, sur des sols argileux peu propices à la culture, la forêt s'est développée, mêlant de grandes futaies feuillues appartenant au domaine de l'État à de nombreux taillis. Jadis terre d'élection exclusive du chêne, l'arc boisé se convertit peu à peu à la sylviculture résineuse, de rentabilité plus immédiate ; puisse ce paysage ne pas y laisser son âme...*

### COUPE



A

B

### DESCRIPTION GENERALE

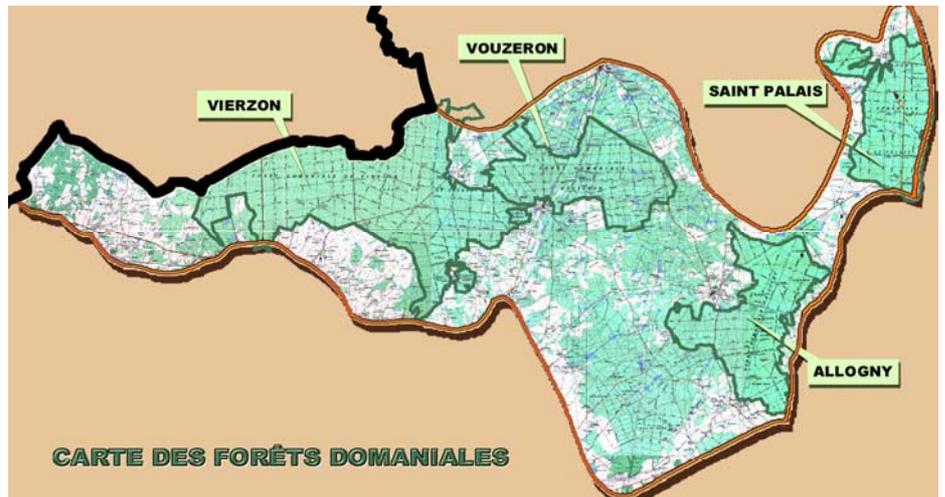
Cette unité s'étend au nord de la vallée de l'Yèvre, entre Bourges et le cours du Cher à l'aval de Vierzon, sur des terrains d'altération du Crétacé. La craie cénomaniennne est ici recouverte par une couche relativement épaisse d'argile de décalcification, qui la

rend impropre à la culture céréalière et l'a anciennement destinée à l'exploitation forestière. Elle correspond à une zone de percement de la cuesta du Pays Fort par trois rivières venant du sud : l'Yèvre, le Cher et l'Arnon qui, en se rejoignant aux abords de

Vierzon ont émoûssé le relief de l'escarpement dont elles marquent la terminaison vers l'ouest. Elle correspond à la seule partie de la Sologne dont les eaux ne sont pas drainées par le bassin de la Sauldre, mais par le Barangeon, qui se jette dans l'Yèvre à Vignoux, en amont

de la confluence avec le Cher. La forêt domine ce territoire qui apparaît comme un paysage fermé, fait de grandes forêts (forêts domaniales d'Allogny, de Vierzon, Vouzeron et Saint Palais, forêt de Saint Laurent, forêt de l'Epeau, bois de Dame) et de petites zones ouvertes ponctuées de nombreux boisements sur ses franges sud, aux abords de la plaine de l'interfluve entre Cher et Yèvre et au nord-ouest de Vierzon. L'essentiel de l'unité est cependant constitué par les quatre forêts domaniales, gérées par l'ONF.

Les secteurs les moins boisés apparaissent comme des clairières périphériques qui créent des zones de transition avec les espaces ouverts environnants, vers la Champagne



Les forêts gérées par l'Office National des Forêts constituent la principale armature de l'arc boisé

Berrichonne au sud et vers un terroir en mosaïque dans le Loiret au nord-ouest. Cependant, la densité du couvert boisé dans ces zones de transition les rattache au paysage forestier de l'ensemble

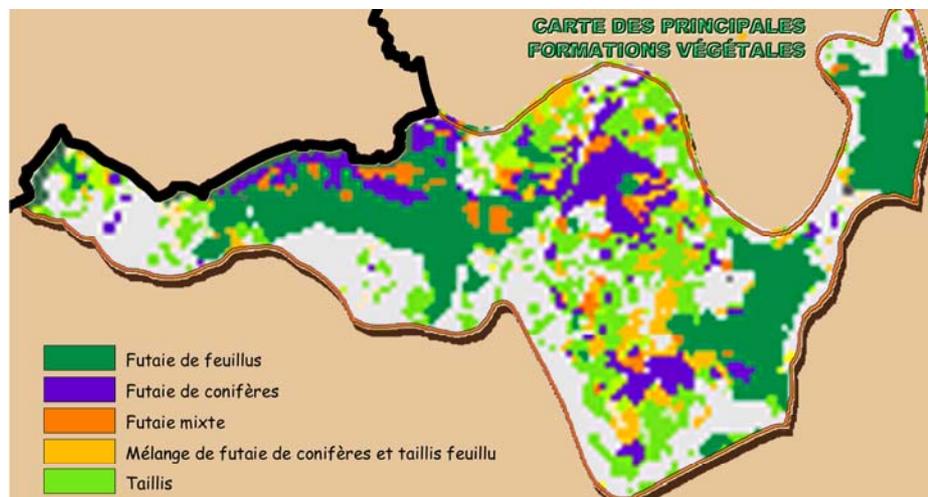
de l'arc boisé.

Ces ensembles boisés presque continus font apparaître l'ensemble de l'unité comme un espace fermé homogène dont les parties en clairières ne sont visibles que de l'intérieur.



La forêt de Vierzon, vue depuis la rive gauche du Cher

### Un couvert forestier mixte : grandes futaies feuillues au sud et peuplements mélangés au nord est



La futaie feuillue à l'est et à l'ouest, des peuplements mélangés au centre.

Les forêts domaniales de Vierzon, d'Allogny et de Saint Palais sont composées principalement de futaies de feuillus dans lesquelles dominent le chêne pédonculé et le rouvre. Ce sont des futaies anciennes, structurées par un système régulier d'allées et de carrefours forestiers hérité du dix huitième siècle. La forêt de Vouzeron se compose d'une futaie de conifères (pins laricio et sylvestre, épicéa) et de deux parcelles de futaies mixtes de chênes et de pins. La partie

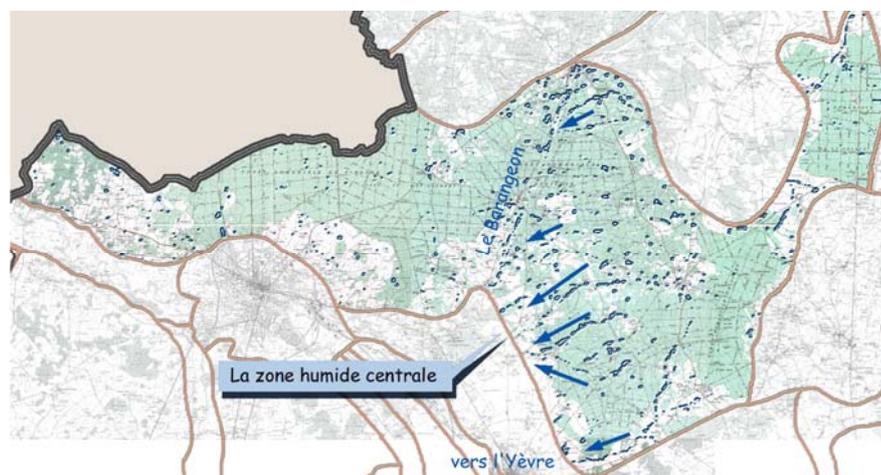
centrale qui correspond aux sols humides de la vallée du Barangeon porte un ensemble de bois privés composés essentiellement de taillis de chênes avec un sous-étage de charme, de frêne dans les stations les plus fraîches et de bouleau sur les périphéries des massifs. La conversion des taillis en futaie, qui est un mouvement général dans la forêt privée du Cher se fait essentiellement par un passage du taillis feuillu vers la futaie résineuse, en raison de sa période de révolution<sup>27</sup> plus avantageuse que la chênaie pure. La progression des essences "rentables", en particulier l'épicéa et le douglas

comportent à terme un risque d'excessive homogénéisation du couvert boisé.

La rive gauche du Barangeon possède des sols imperméables qui ont généré de nombreux rus parallèles, barrés d'innombrables étangs. La carte ci-dessous montre la répartition de ces petits plans d'eau sur l'ensemble de l'arc forestier : ils constituent dans la partie centrale un milieu humide qui rappelle les terres de la Sologne humide et s'accompagne d'une végétation dont le frêne, le saule et le tremble composent les périphéries des boisements de production.



Parcelle de futaie de chêne en forêt de Vierzon



Répartition des étangs et zones humides dans le bassin du Barangeon



Chênes et pins laricio le long de la RD 30

## Une "urbanisation de clairières"

L'urbanisation s'est développée à la périphérie des massifs et dans une logique de clairières. Au sud, les vallées du Cher et de l'Yèvre fondent une limite urbaine avec l'agglomération de Vierzon et une chaîne de bourgs de rive droite : Thénioux et Méry-sur-Cher en aval de Vierzon et Vignoux-sur-Barangeon en amont ; ces bourgs s'installent au pied de la lisière des grandes forêts qui dominant la vallée.



Lové au pied du versant, Thénioux semble se mettre sous la protection du manteau forestier

<sup>27</sup> La période de révolution correspond à la durée qui s'écoule entre plantation et récolte (environ 150 ans pour le chêne et une cinquantaine d'années pour les résineux).

L'urbanisation de clairière est de deux ordres: dans les espaces ouverts inclus aux périphéries des massifs, c'est un construit disséminé qui prédomine, qui correspond soit à la zone d'influence de Vierzon au sud de la forêt domaniale et à de petites poches agricoles qui font alterner polyculture et élevage au nord-ouest de l'unité et au sud de la forêt de Vouzeron ; quelques domaines rappellent ici la proximité des paysages solognots.



*Domaine agricole à Thénieux*



*L'insertion de Neuvy-sur-Barangeon dans son écrin boisé*

À l'intérieur des massifs, ce sont des bourgs enchâssés dans la masse forestière, qui sont souvent liés à l'économie du bois ou situés sur les quelques axes de communication qui traversent la forêt. Ce sont des villages cachés dans la forêt, qui ne se distinguent pas depuis l'extérieur : Vouzeron, dans un repli de la forêt domaniale, Allogny qui s'étire le long des branches d'un carrefour en étoile, Neuvy-sur-Barangeon enchâssé dans une clairière en limite nord de l'unité.

## LES ENJEUX DU PAYSAGE

### Le risque d'homogénéisation de certains peuplements résineux

Le paysage des forêts domaniales est par nature stable, il vit au rythme de la pulsation ample des récoltes et tire sa diversité de l'état des parcelles d'exploitations. Les grandes futaies feuillues offrent un couvert boisé diversifié avec un sous bois riche et des états variés, entre les plantations juvéniles denses, les perchis et les gaulis, adolescence de la forêt, et les vieilles réserves aux élégants fûts de chêne dressés vers la lumière, ou les parcelles en régénération naturelle qui

mêlent vieux solitaires et jeunes semis dans des scènes à l'incomparable profondeur. La futaie résineuse de Vouzeron compose un paysage plus homogène dont le sol peu éclairé se couvre d'un sous-bois beaucoup moins riche. Cependant ici les pins, qui laissent se développer un cortège d'herbacées et une riche flore mycologique, sont les essences dominantes, ce qui garantit une certaine diversité du sous-bois. Les stations où se mêlent pins et chênes ou pins et bouleaux sont également un

facteur de diversité du paysage forestier.

En revanche, le domaine privé est le théâtre du développement de la futaie résineuse au détriment des taillis feuillus. Le recours aux essences à révolution courte, plantées à haute densité et laissant peu de lumière atteindre le sol présente l'inconvénient de généraliser un modèle de paysage homogène et univoque. L'enjeu de la diversité floristique mérite réflexion. La forêt représente un capital touristique important, comme en

témoignent les nombreux sentiers de randonnée reliés à la Sologne voisine. Le conflit entre les usages "privatifs" de la forêt (sylviculture et chasse) et sa fonction sociale commence à

pointdre et une réflexion sur le maintien des qualités paysagères s'impose en particulier dans la partie centrale. Le maintien d'une proportion significative

d'essences nobles et l'entretien des sous-bois semblent des objectifs raisonnables si l'on admet la diversité des usages de la richesse forestière.

### Maintenir l'intégrité des espaces ouverts

Les poches agricoles périphériques figurent une intéressante transition entre le cœur forestier et les paysages ouverts : le rythme des boqueteaux conduit

régulièrement d'un paysage à l'autre ; il existe actuellement des signes d'altération de cette transition par un double jeu de fermeture des parcelles agricoles par enrichissement et

d'ouverture des lisières par extension du labour. Il importe de maintenir cet équilibre en favorisant le maintien d'une agriculture mixte qui rende pérenne le modèle traditionnel.

### Développement du construit : l'influence de l'agglomération vierzonnaise

Les principaux enjeux liés à l'urbanisation concernent la périphérie de Vierzon. La frange sud de la poche agricole qui jouxte la ville est soumise à une forte pression de développement : zones d'activités le long de la RD 926, habitat et lotissement autour des noyaux existant, ouverture à la constructibilité de terres agricoles tendent à se combiner pour "diluer" la frange urbaine de l'agglomération vers le nord-est, comme le montre l'extrait de carte ci-contre.

La seule façon de rééquilibrer cette tendance et d'éviter que

le front urbain de la ville n'achève de s'émietter dans les franges de l'arc boisé serait de prendre des mesures d'aménagement volontaires : paysager la zone d'activité et en gérer le devenir et l'extension éventuelle, mettre en place une

politique de plantation des abords des axes routiers qui établisse une transition claire entre la ville et les paysages de l'arc ; poser des limites paysagères claires : bandes boisées, espaces verts, etc..



Le développement de la péri urbanisation au nord est de Vierzon

### LISTE DES COMMUNES

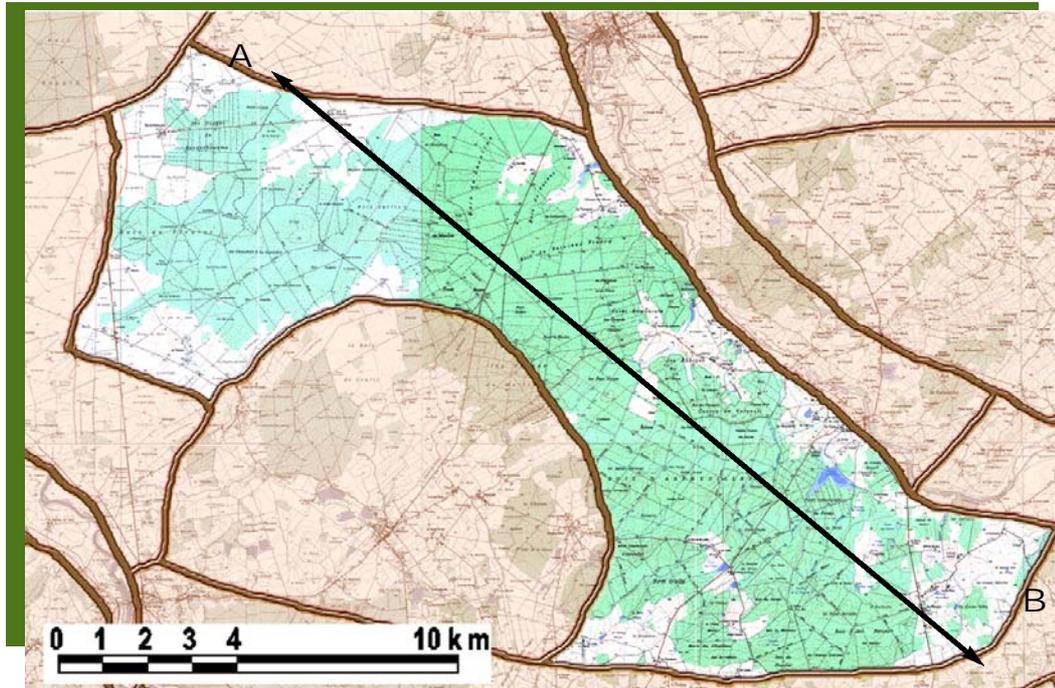
Allogny  
Allouis  
Berry-Bouy  
Méry-ès-Bois  
Méry-sur-Cher  
Neuvy-sur-Barangeon  
St Eloy de Gy  
St Laurent  
St Martin d'Auxigny  
St Palais  
Thénioux  
Vierzon  
Vignoux-sur-Barangeon  
Vouzeron





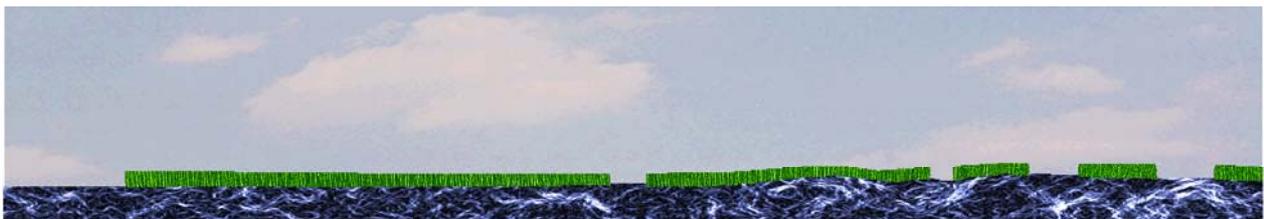
## 1-2 LE CROISSANT BOISÉ DE MEILLANT

Un taillis de chêne dans le bocage



*Au nord de Saint Amand, une zone de dépôts de sables et d'argiles est presque entièrement recouverte de bois de production essentiellement composés de taillis de chênes. Relativement stables, ces bois et forêts s'entourent d'une lisière complexe, dont la pérennité semble peu assurée en l'absence de mesures spécifiques.*

### COUPE



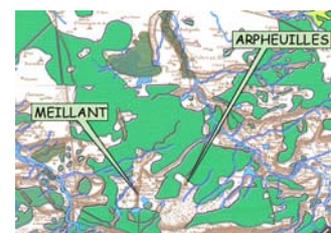
**A**

**B**

### DESCRIPTION GENERALE

Le croissant forestier de Meillant se compose d'une ceinture continue de boisements qui encadre la clairière bocagère d'Arpheilles et Meillant constituant l'unité 2-4. La présence de cet arc forestier, attesté depuis le dix-huitième siècle comme le montre cet

extrait de la carte de Cassini, est due à la présence de dépôts des sables et argiles de Brenne à l'ère tertiaire sur les couches calcaires du Jurassique.



*L'arc boisé au milieu du dix-huitième siècle (extrait de la carte de Cassini)*

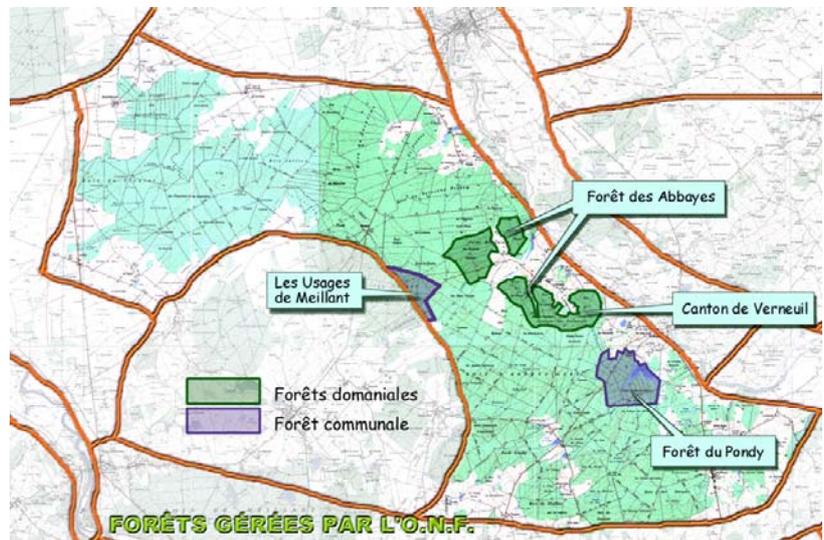
Ces formations impropres à la culture et favorables à la forêt ont orienté ce territoire vers la sylviculture. C'est un paysage fermé dont le taux de boisement est proche de 100 %, qui se définit comme une masse forestière opaque que l'on appréhende par ses lisières.



*L'entrée dans le croissant boisé en venant de Dun-sur-Auron*

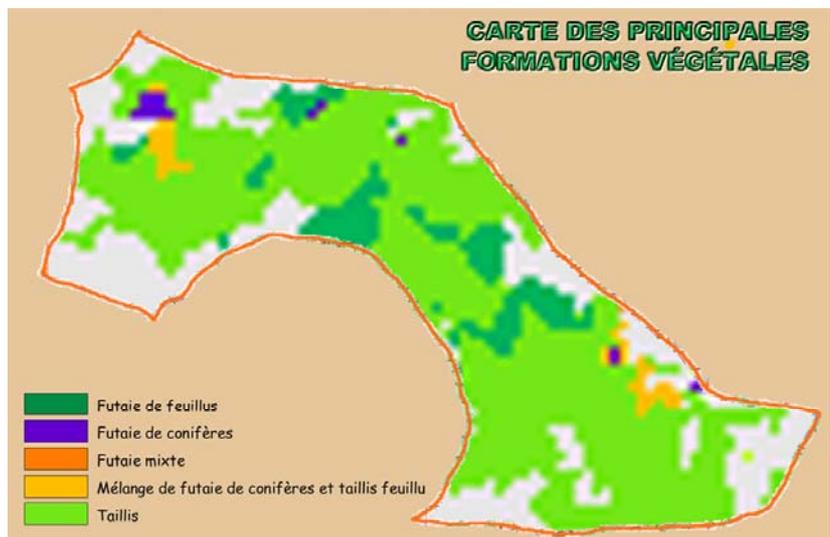
### La forêt privée domine largement l'arc boisé

La carte ci-dessous met en évidence les bois gérés par l'Office National des Forêts, c'est-à-dire les trois massifs domaniaux de taille modeste des Abbayes et du Canton de Verneuil et la forêt communale du Pondy. L'essentiel du massif, de statut privé est composé par des bois soumis à des plans de gestion qui sont entretenus et structurés par un réseau régulier d'allées forestières, antérieur au dix huitième siècle.



### Un taillis bien géré en évolution vers la futaie feuillue

La forêt est pour l'essentiel un taillis de feuillus, dominé par le chêne rouvre avec sous étage de charme. Comme dans l'ensemble de la forêt du Cher, on assiste ici au début de la conversion en futaie, ce que montre bien la carte des formations végétales : quelques parcelles vastes au centre et à l'ouest sont traitées en futaie pure de chênes, et des enrésinements font leur apparition sur la frange nord de l'unité (futaies de conifères en mélange avec le taillis de feuillus, et quelques îlots de futaie résineuse pure).



## Deux zones humides à l'est d'Arpheilles

Les sols argileux présents au nord et au sud-est ont généré des marécages, dont l'unique survivance se trouve dans les marais de Contres, à l'extérieur de l'unité en limite

nord et dans le secteur de la forêt de Pondy, au sein de laquelle se trouve un vaste étang, entouré d'une belle phragmitaie qui rappelle le passé paludéen de ce paysage. Le

peuplement forestier se mêle ici de saules et de trembles à sa périphérie et de frênes dans le cœur boisé.

## Les lisières agricoles : une richesse en régression

La lisière de ces massifs est fortement indentée en raison du découpage foncier en petites propriétés. Il existe ainsi un intime mélange entre des poches agricoles et la masse forestière, qui font un des attraits de ce

paysage, en lui offrant une complexité de formes et des contrastes de matières et de textures. Le construit se love dans ces poches (bâtiments d'exploitation, écarts d'habitat) et crée des motifs

paysagers de qualité : la couleur des tuiles, les enduits de chaux et de sable jeune, témoins du sous-sol créent de beaux effets de contraste avec la masse boisée en fond de tableau.



*Richesse des couleurs du bâti agricole*

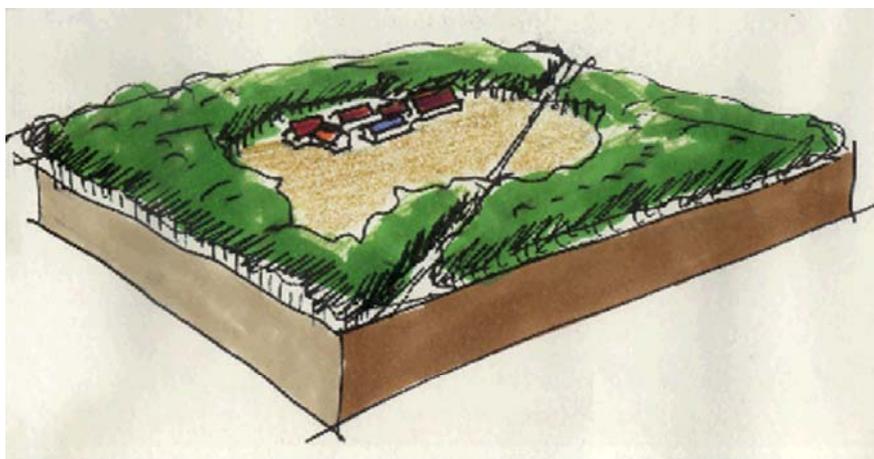


*Les balles de foin et la lisière*



Compte tenu du sol et de la superficie relativement faible de ces exploitations, elles sont pour l'essentiel demeurées herbagères ; les parcelles sont utilisées en pacage à moutons ou à bovins et en prairie de fauche : animaux et balles de foin animent l'image de ces lisières crénelées, qui tendent à régresser par reboisement. Tout se passe comme si la forêt avait "horreur du vide" : les poches agricoles ont une taille trop réduite pour que leur pérennité soit garantie, aussi les enrichissements et les reboisements se développent t'ils. La carte des formations

végétales a montré que c'est en périphérie que l'on observe l'essentiel des enrésinements et ceux-ci se sont fait au détriment des poches herbagères.



*La clairière de Sarolles, un exemple de poche agricole fragile*

## LES ENJEUX DU PAYSAGE

Les principaux enjeux sont le maintien de l'équilibre des lisières, dont dépend l'appréhension des paysages du croissant forestier depuis l'extérieur, car la forêt elle-même bénéficie d'une assez grande stabilité paysagère. L'intégrité de la lisière dépend à la fois de sa forme et de la nature des essences qui la composent. La tendance au développement des enrésinements en particulier sur la frange nord de l'unité peut à terme poser question : si la lisière se transforme progressivement en un mur univoque d'épicéas, ce paysage

perdra la richesse de texture que lui offrent encore des lisières chatoyantes des couleurs de leur strate arbustive, du clair feuillage des frênes et de l'éclatante écorce des bouleaux. Enfin le jeu subtil des indentations entre poches agricoles et masses boisées révèle par ses jeux de perspective et de lumière l'infini dialogue entre forêts et herbages, en une complexité qui donne à ces motifs leur richesse. La régression du pâturage modifie l'image des lisières : régulièrement broutée par la dent des bovins, la lisière se souligne d'une ligne d'ombre qui

donne au paysage sa netteté. L'abandon du pacage parfois l'envahissement par la ronce, le recul des haies qui séparaient les parcelles rendent floue l'image. Il existe un double mouvement régressif, par perte de netteté et de complexité, qui risque de banaliser la perception de ce territoire. Il conviendrait de mener une concertation entre les différents acteurs de ce paysage, c'est-à-dire les forestiers, la profession agricole et les instances touristiques du département afin d'envisager des mesures de soutien à la mixité de ces sites de frange.

## LISTE DES COMMUNES

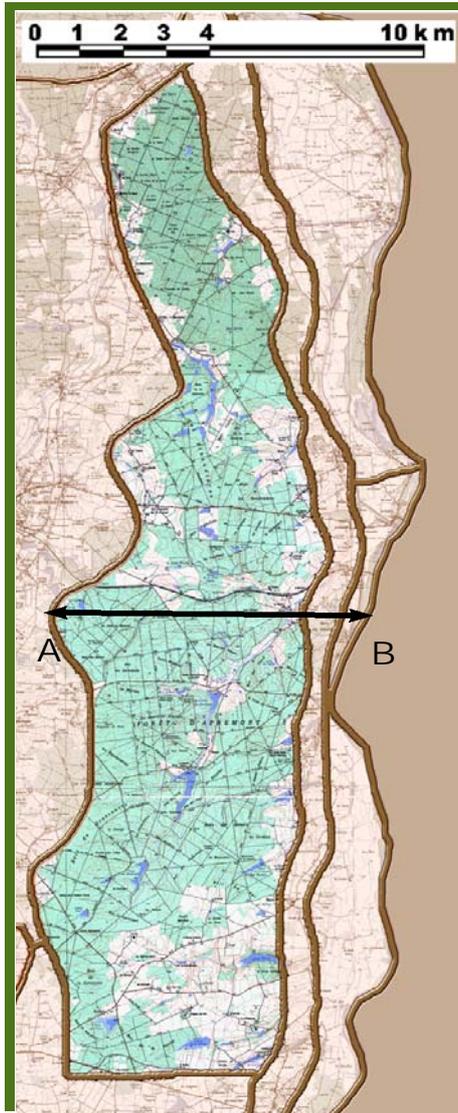
Arpheuilles  
Charenton-du-Cher  
Contres  
Le Pondy  
Meillant  
Parnay

St Germain-des-Bois  
St Pierre-les-Etieux  
Uzay-le-Venon  
Vernais  
Verneuil

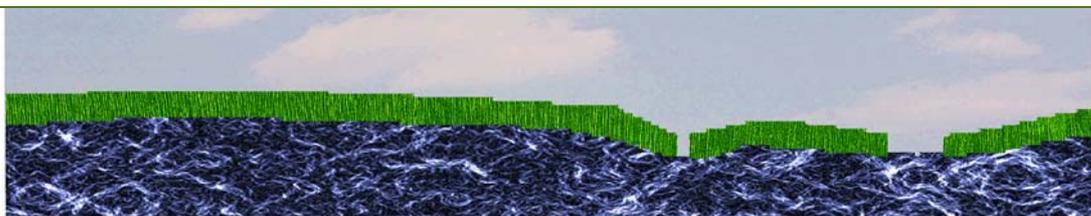


# 1-3 FORETS DE L'AUBOIS

## La courtine verte et le plateau disséqué



*L'interfluve qui sépare les vallées de Loire et d'Allier et la vallée de l'Aubeis est un plateau profondément disséqué par de petits ruisseaux qui descendent vers l'Allier. Accompagnés de nombreux étangs cachés au fond des bois, ils confèrent aux forêts d'Aubeis une grande valeur écologique et touristique. Cette masse forestière linéaire coiffe le sommet du coteau de rive gauche des deux grandes rivières à la manière d'une "courtine verte" qui isole le Cher de la Nièvre sa voisine.*



**A**

**COUPE**

**B**

### DESCRIPTION GENERALE

**E**n amont des versants de rive gauche de l'Allier et de la Loire, le plateau calcaire jurassique est recouvert sur une bande dont la largeur varie

entre deux et cinq kilomètres, par des dépôts tertiaires des sables et argiles du Bourbonnais. Ces formations sont comparables à celles qui

déterminent le croissant forestier d'Arpheilles, et portent également un paysage forestier, qui se décompose en deux unités, séparées par la

cluse à travers laquelle l'Aubois rejoint la Loire. Les forêts de l'Aubois occupent la partie sud de cette bande boisée ; elle est limitée à l'est par le rebord de l'escarpement de faille qui constitue le coteau de rive gauche des deux rivières et à l'ouest par la vallée de l'Aubois. Ce plateau est profondément disséqué par des vallons qui conduisent les eaux directement vers l'Allier et la Loire. Au nord de la cluse de l'Aubois, la bande boisée est une portion de plateau sans relief notable. Cette différence morphologique

qui justifie la distinction entre les unités 1-3 et 1-4 (le ressaut boisé de la Loire) est bien visible

sur l'extrait de carte topographique ci-dessous.



*La "courtine", vue depuis la rive droite*



*Le relief et la distinction entre les unités 1-3 et 1-4*

Cette bande boisée épaisse conforte l'isolement entre la grande vallée ligérienne et les paysages du département ; depuis la Nièvre, la lisière de ces massifs boisés constitue un horizon omniprésent, que les effets de contre-jour rendent presque toujours opaque et

bleuté, qui ferment toute communication entre les deux départements voisins, et que seule transgresse la cluse de l'Aubois. Les forêts de l'Aubois composent ainsi la "courtine verte" d'un rempart dont la muraille n'est autre que l'escarpement de faille.



*La limite forestière du Cher au deuxième plan, vue depuis le point de vue du Bec d'Allier à Marzy (Nièvre)*

### Le relief et les eaux, un milieu naturel de grande valeur.

Le plateau est fortement disséqué par tout un chevelu de ruisseaux qui descendent vers l'Allier et la Loire. Les vallons parfois profonds font de

cette bande boisée un paysage de transition vers la vallée : la limite est ici moins franche que ce que l'on observe au nord de la confluence de l'Aubois, le relief

est doux, fait d'une succession de croupes et de thalwegs.



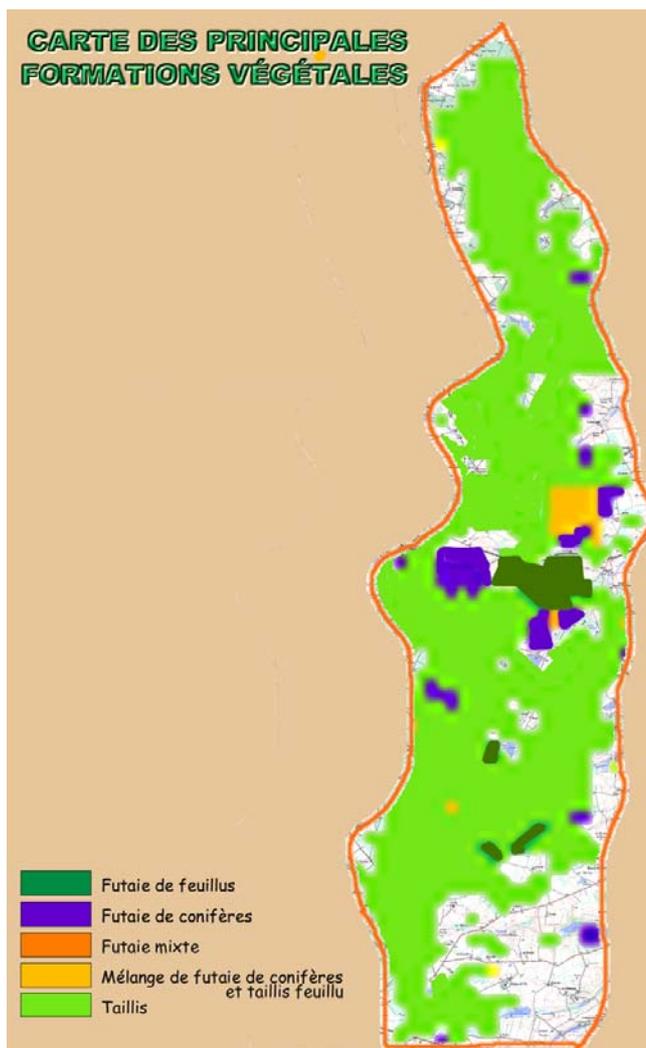
*Les ruisseaux et étangs surtout abondants dans la partie méridionale*

De très nombreuses digues barrent ces petits ruisseaux pour créer des étangs de pêche, c'est une figure que l'on retrouve dans une grande partie du Boischaud et de la vallée de Germigny. Les étangs sont enchâssés dans la forêt et présentent à l'amont une végétation de queue d'étang à phragmites, massettes, joncs puis saulaie et frênaie qui instaurent un passage graduel entre le milieu aquatique et la forêt. Proches de l'un des couloirs majeurs de migration du centre de la France avec l'axe des deux grandes vallées, ces plans d'eau sont un refuge très utilisé par l'avifaune. Les forêts de l'Aubois qui sont par ailleurs

essentiellement composées de taillis, donc du milieu forestier le plus riche sur le plan écologique tiennent de ce contact avec les milieux humides une très grande valeur biologique, tant pour ce qui concerne la flore que la faune. L'ensemble constitué par la vallée de Germigny et les forêts de l'Aubois est classé en ZNIEFF, et les forêts de l'Aubois sont notées comme une zone de première importance pour la biodiversité et les continuités écologiques. Cette unité constitue donc un milieu naturel de grande valeur à l'échelle du département.

### Sylviculture privée et taillis de chênes

Si l'on excepte le modeste Bois de la Réserve à Cuffy qui est une forêt communale soumise au régime forestier, l'ensemble de l'unité est occupé par la forêt privée. Le taillis de chênes occupe plus des neuf dixièmes de la superficie ; il présente des nuances sensibles en fonction de la situation et de la nature du relief. Sur les zones de plateau, le chêne s'accompagne le plus souvent d'un sous-étage de charme avec parfois le bouleau verruqueux en lisière. Dans les nombreuses stations des bas de pente et des vallons frais, le frêne s'impose puis le tremble et enfin le saule et l'aulne aux abords des zones humides. La partie centrale de l'unité, qui s'incline vers le Bec d'Allier est plus complexe : la conversion vers la futaie se traduit par un beau peuplement de chênes rouvres, qu'entourent des parcelles de pins et un bois mixte avec futaie résineuse et taillis de chênes et de charmes. Globalement la vigueur des reliefs dans toute la partie sud de l'unité limite les possibilités rationnelles d'exploitation et conservent à ces peuplements une diversité qui fonde la richesse biologique de ce paysage et conforte son aspect naturel.





*Parcelle en futaie de chênes mêlés de pins laricio au nord de la forêt d'Apremont*

### Un monde clos, quasiment inhabité

La forêt occupant l'essentiel de cette unité, l'habitat et l'activité agricole sont rejetés à l'extérieur. Seules quelques fermes, dont les terroirs se développent sur les unités voisines, se blottissent au pied des lisières. Seules apparaissent les toitures de tuiles rosées en contrepoint de la masse vert sombre des frondaisons.



*Les fermes, rares et cachées au pied de la lisière*

### LES ENJEUX DU PAYSAGE FORESTIER

L'enjeu fondamental de cette unité est la valeur du milieu naturel car elle assure une continuité entre le biotope des grandes vallées sauvages de la Loire et de l'Allier et les bocages occidentaux. Milieu refuge et garant d'une continuité essentielle pour la faune, ces forêts sont également porteuses d'un fort potentiel touristique. La vallée de Germigny à l'ouest, les sites du val d'Allier, du Guétin, des Lorrains et d'Apremont à l'est

sont des sites très attractifs. La forêt doit à la fois offrir ses richesses et savoir protéger sa valeur écologique.

La conciliation de ces intérêts qui peuvent s'avérer contradictoires doit passer par une concertation entre les professionnels de la sylviculture, les responsables de la protection de la nature et les acteurs touristiques afin de conserver la diversité du milieu. Il importe de maintenir une activité forestière diversifiée

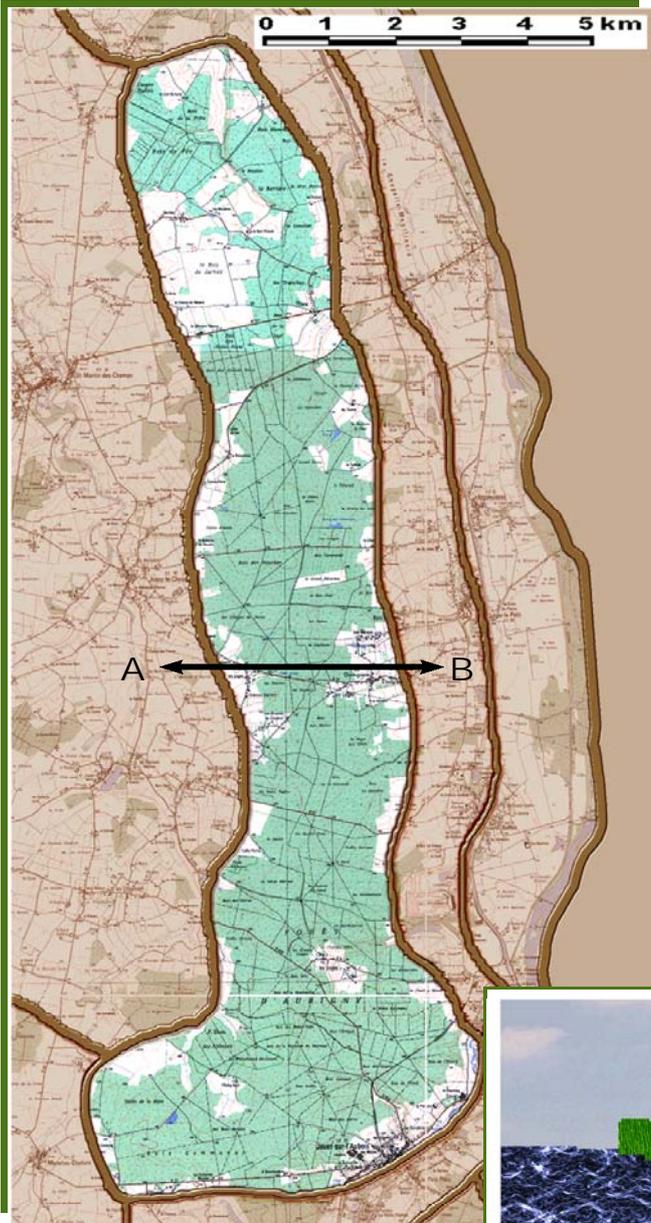
qui permette le maintien d'un sous-bois riche. La concertation devrait proposer un équilibre entre fréquentation et exploitation par l'aménagement d'itinéraires et de lieux de repos qui respecteraient le milieu et les pratiques d'entretien de la forêt.

### LISTE DES COMMUNES

Apremont-sur-Allier  
Cours-les-Barres  
Cuffy  
Grossouvre  
Jouet-sur-l'Aubois



## 1-4 LE RESSAUT BOISÉ DE LA LOIRE Le plateau où finit la Champagne Berrichonne

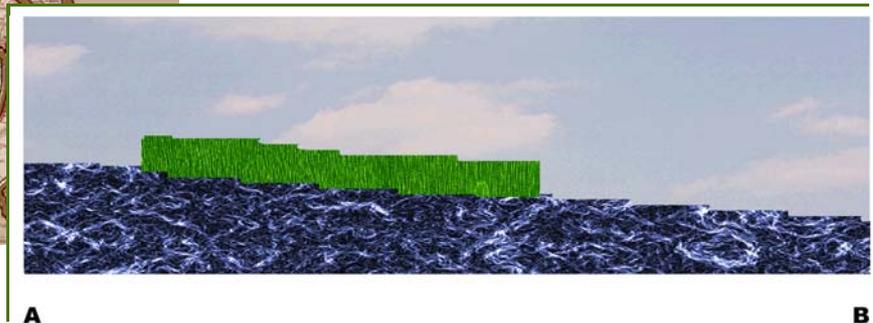


À l'amont du coteau de rive gauche de la Loire, une bande boisée constitue l'ultime limite de la Champagne Berrichonne, une épaisseur verte qui isole le fleuve de son arrière-pays, mais n'est ce pas la garantie de son ineffable mystère ?



La lisière du ressaut boisé, vue depuis l'ouest

### COUPE

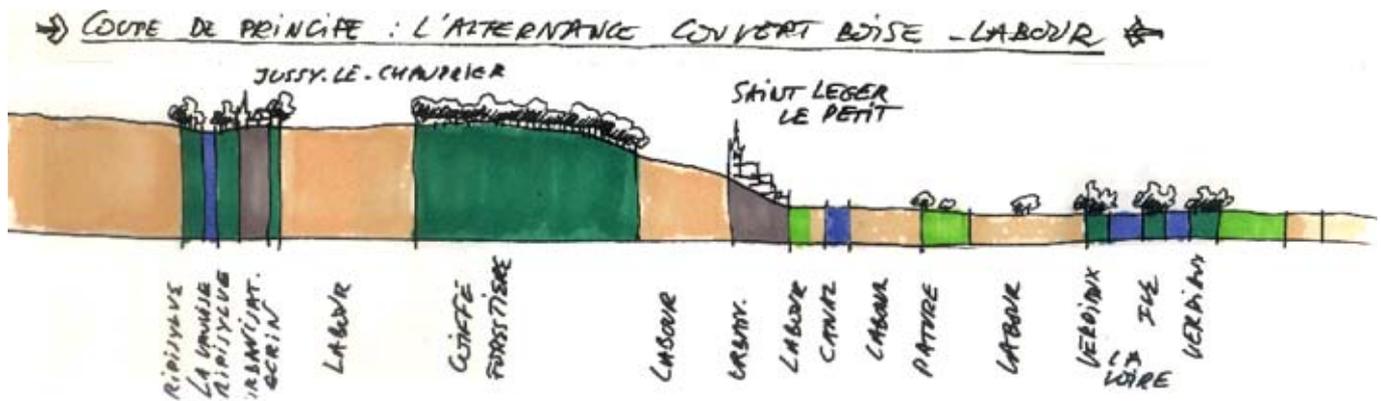


### DESCRIPTION GENERALE

Le ressaut boisé de la Loire est le pendant septentrional des forêts de l'Aubois, portées par le même type de sol elles ont des compositions similaires ; la grande différence vient comme il a été précisé au paragraphe précédent de la quasi-absence de relief qui a produit des

typologies d'exploitation assez différentes. Il se présente comme une épaisseur boisée qui constitue le terme ultime de la limite orientale de la Plaine de Champagne ; en effet, d'ouest en est on passe de la grande culture à un paysage d'entrelacements de plaine et

de bois puis les bois semblent se densifier et se figer en une masse linéaire qui semble protéger le coteau de Loire de l'extension céréalière, comme si le précieux milieu sauvage du fleuve avait besoin de s'isoler du grand openfield.



Les phases de la transition entre Loire et Champagne Berrichonne, coupe de principe

Cette limite verte s'étire entre la cluse d'Aubois et Herry sur une largeur qui diminue progressivement du sud vers le nord (deux kilomètres à Jouet-sur-l'Aubois et moins d'un

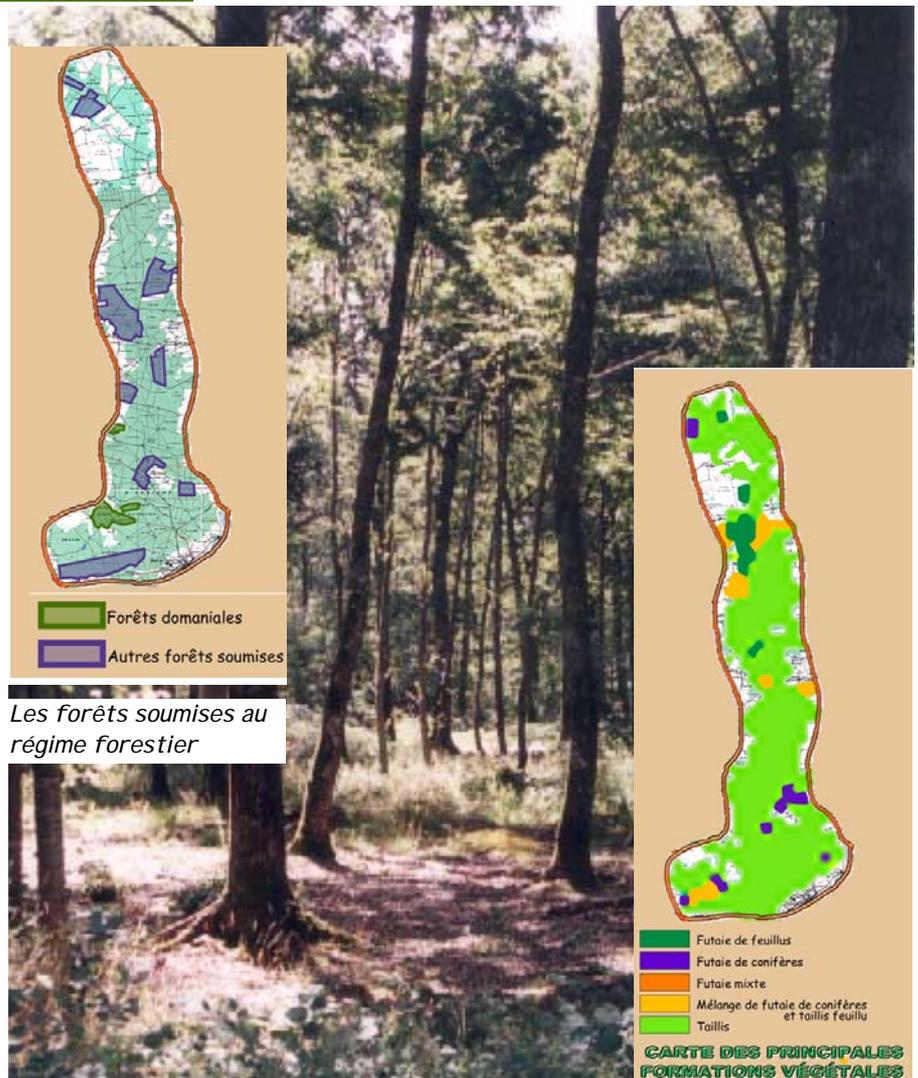
kilomètre à Herry). Les lisières sont très fortement indentées et leurs créneaux enchaînés offrent de multiples perspectives et d'infinis jeux de lumières et de couleurs, qui

donnent à ce paysage une complexité qui s'accroît au fur et à mesure que l'on s'en approche.

### Forêt privée, forêt soumise

Comme le montre la carte ci-contre, ces bois de plateau comportent un nombre plus important de parcelles soumises au régime forestier que l'unité précédente. Ces parcelles sont souvent traitées en futaie ou en taillis sous futaie.

La nature du terrain et, en particulier, l'absence de relief qui rend l'exploitation plus aisée que dans le cas précédent explique cette différence. Deux petits bois domaniaux appartenant sous l'Ancien Régime aux domaines monastiques, ce sont les forêts domaniales des Abbayes, dont le croissant de Meillant comporte également des fragments. Comme dans le cas précédent, le taillis demeure le mode d'exploitation dominant, essentiellement composé par une chênaie charmaie. La futaie est présente en particulier dans les bois soumis au régime forestier avec une prépondérance de la futaie résineuse, parfois en mélange avec un taillis feuillu (pinède et taillis à charmes ou à bouleaux).

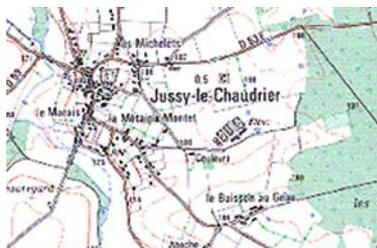


Les forêts soumises au régime forestier

La chênaie charmaie à Jussy-le-Chaudrier

## Une lisière complexe le long d'une chaîne de bourgs ruraux

Les nombreuses indentations de la lisière créent un mélange intime entre l'espace agricole et le paysage forestier vers l'ouest. À la limite entre la plaine à boqueteaux et le ressaut boisé, le long de la vallée de la Vauvise, s'étire un chapelet de villages dont le construit tend à se développer sur le plateau jusqu'à la lisière du paysage forestier, comme le montre les exemples ci-contre de Jussy-le-Chaudrier et Précý.



Extraits du SCANN 25 : les exemples de Jussy et Précý

## LES ENJEUX DU PAYSAGE

Le cœur forestier correspond à une image relativement stable qui vit au rythme des plantations et des récoltes, cependant la faible épaisseur de la bande boisée en particulier au nord de la Chapelle-Montlinard (moins d'un kilomètre) et le morcellement de la propriété peut faire craindre un recours à des essences résineuses à très faible révolution comme le douglas ou l'épicéa dont l'emploi se traduirait par une banalisation du paysage. La maîtrise du développement des bourgs situés sur la frange ouest est une nécessité impérative si l'on veut maintenir l'équilibre paysager des

indentations de la lisière. La construction de nouveaux bâtiments agricoles doit faire l'objet de prescriptions précises sur les modalités d'implantation et d'adaptation au sol, les couleurs et matériaux. On évitera à la fois les teintes trop claires qui se détachent violemment sur un fond de tableau boisé et les peintures verdâtres qui sont censées fondre le bâtiment dans les frondaisons... en oubliant que celles-ci ne sont vertes que lors de la "belle" saison. La recherche d'une palette chromatique adaptée pour les maisons d'habitation pourrait être également envisagée. Le

bâti vernaculaire est caractérisé par des façades aux teintes de sable et des toitures de douce ocre rosée, qui jouent harmonieusement avec les couleurs forestières... en toutes saisons ; que l'on évite donc les façades enduites puis ripolinées d'un blanc éclatant.



Les couleurs du bâti vernaculaire à Jussy-le-Chaudrier

## LISTE DES COMMUNES

Argenvières  
Beffes  
Herry  
Jouet-sur-l'Aubois

Jussy-le-Chaudrier  
La Chapelle-Montlinard  
Marseilles-lès-Aubigny  
Menetou-Couture

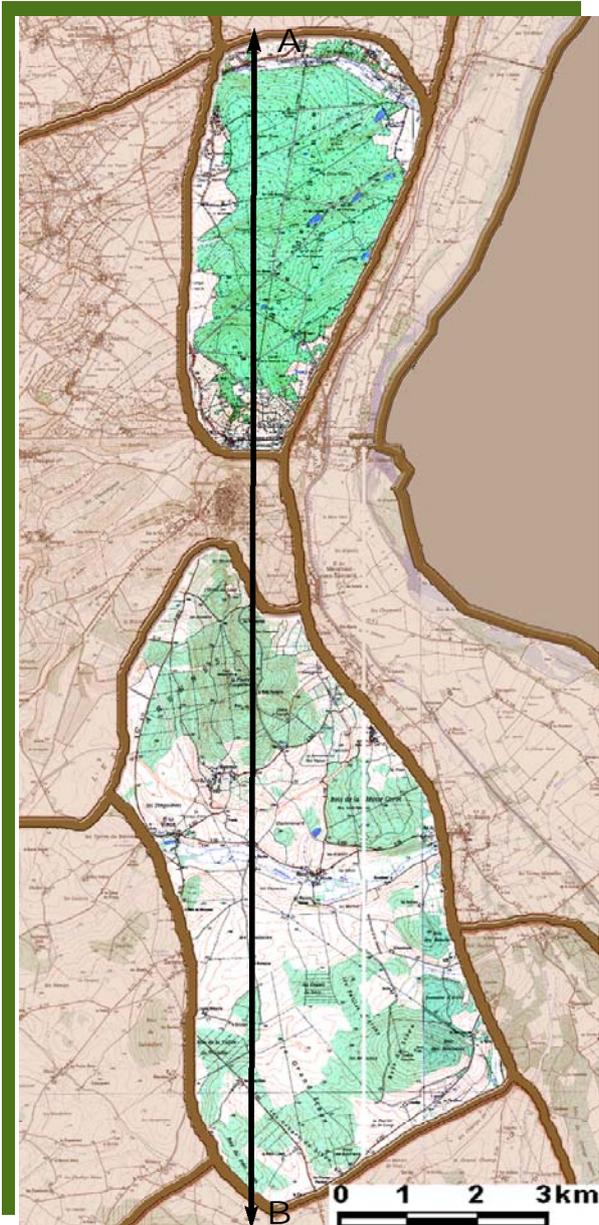
Précý  
St Léger-le-Petit  
St Martin-des-Champs





## 1-5 LE SANCERROIS BOISÉ

*L'écrin vert de l'oppidum, gardien du vignoble*



*De part et d'autre de la colline qui porte la citadelle de Sancerre, deux séries de buttes puissantes coiffées de bois encadrent la porte du vignoble.*

*Leurs silhouettes singulières dominant le Val de Loire et fondent une limite nette, horizon des paysages de la Champagne Berrichonne.*

*Ces deux reliefs s'individualisent : au nord de Sancerre, les hauteurs sont entièrement couvertes par le Bois des Charnes, au sud, la périphérie boisée encadre un vallon agricole dans lequel le vignoble tend à étendre son emprise.*

### COUPE

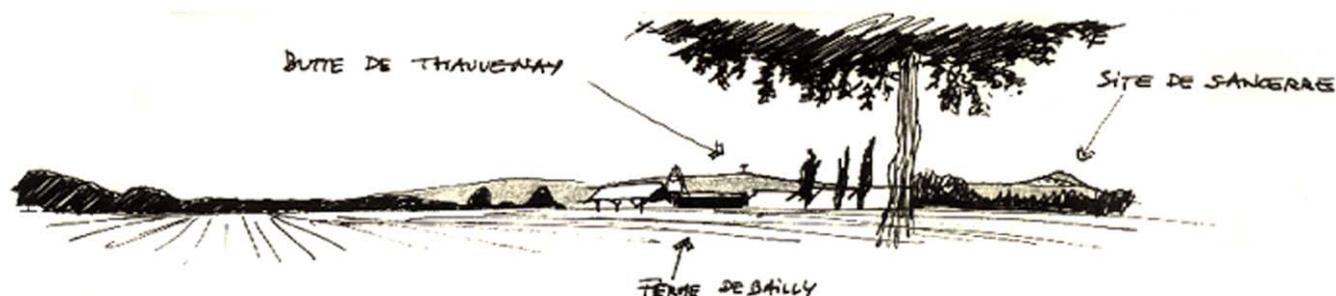


## DESCRIPTION GENERALE

De part et d'autre de la colline de Sancerre, deux buttes boisées s'élèvent à plus de deux cents mètres au-dessus du niveau du Val de Loire. La silhouette des trois buttes vues depuis la rive droite est la "signature" des paysages sancerrois, elle marque l'entrée dans les paysages de relief du Pays Fort dont la première séquence est marquée par le site et le vignoble de Sancerre.



*La silhouette des buttes, vue depuis la Nièvre*



*Les buttes boisées limites de la plaine agricole...*

Ces buttes boisées fondent l'horizon oriental de toute la partie nord de la Champagne berrichonne ainsi que celui du vignoble Sancerrois : elles écrivent la limite des paysages du Cher et l'isolent d'un contact direct avec le Val de Loire et la Nièvre. Vues de l'extérieur, elles sont un symbole fort des paysages du département tout en contribuant à son isolement et à son mystère.

Les buttes de Thauvenay au sud et de Charnes au nord auraient pu être classées dans les paysages de relief ; si elles ont été placées dans la catégorie des paysages forestiers, c'est parce qu'elles apparaissent comme le point d'orgue des boisements qui couronnent le versant de rive gauche de la Loire, le relief mettant en scène cette limite boisée plus ou moins épaisse qui court tout le long du

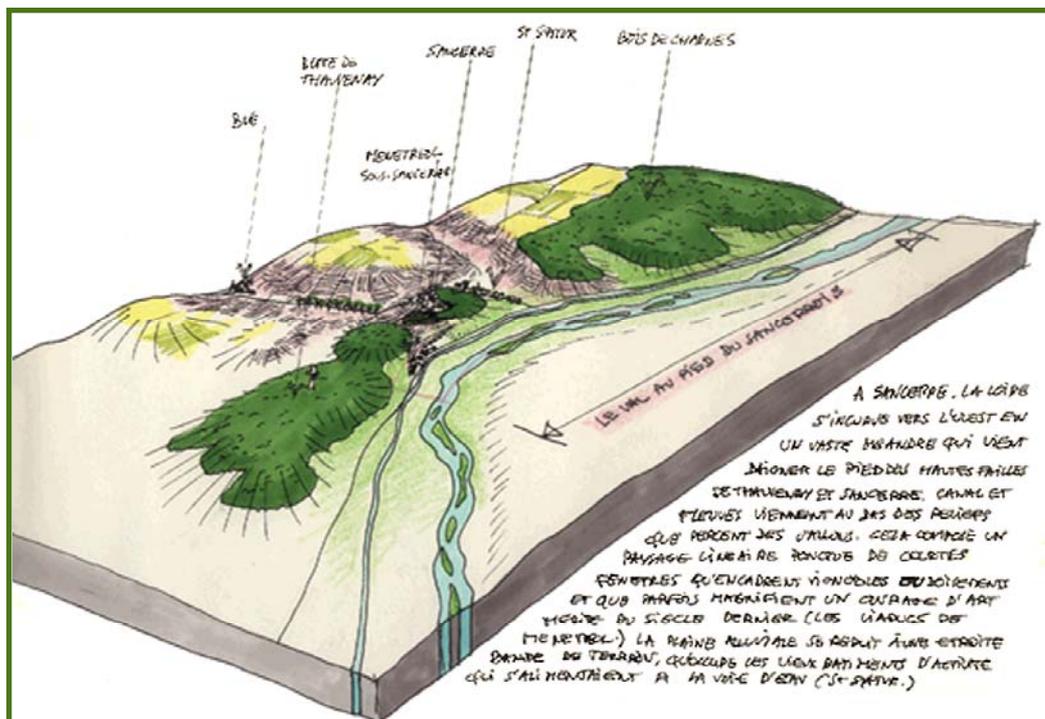
versant. Les buttes septentrionales et les flancs de la colline de Sancerre sont entièrement boisées et la partie située au sud se décompose en une vigoureuse colline forestière, Thauvenay, dont le sommet est marqué par la tour de télécommunication et un ensemble de reliefs que leur périphérie boisée apparente à l'ensemble.



*... et limites du vignoble*

*La butte de Thauvenay et la tour hertzienne*



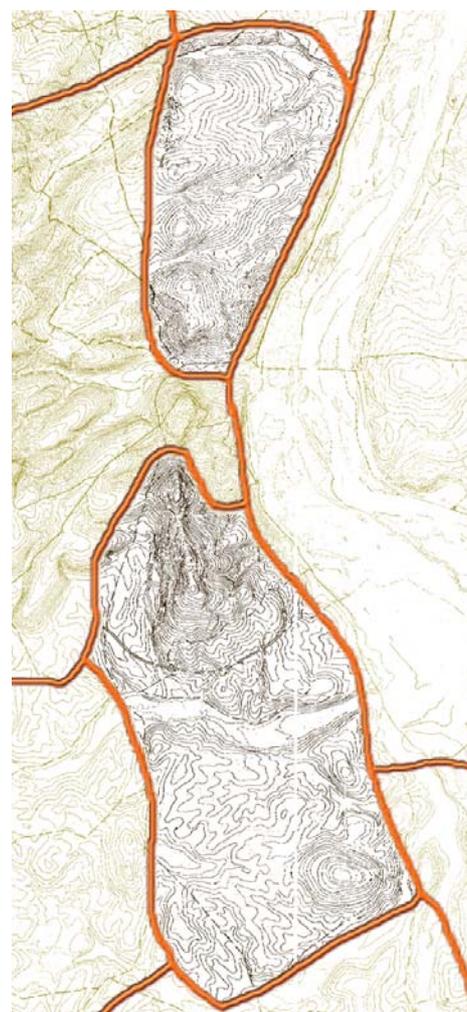


Résumé schématique de la structure du Sancerrois

Ces deux séries de buttes sont nées du système de failles qui a fracturé puis fait glisser vers le sud la succession des couches qui constituent la cuesta du Crétacé. Les trois séries de collines aux bords abrupts portent sur leurs flancs des affleurements des cinq sous-étages successifs différenciés : calcaires jaunes, sables et argiles, marnes et craies ; la

partie supérieure des buttes est recouverte par des sables et argiles tertiaires. L'exceptionnelle situation de défense et d'observation du territoire de la butte centrale fit naître Sancerre, les deux collines forestières qui l'encadrent sont la monture d'un bijou dont la cité est le joyau.

Carte topographique des buttes du Sancerrois



## Le relief

Cette carte fait apparaître la morphologie précise du relief, mise en évidence par des courbes de niveau équidistantes de cinq mètres. Les trois buttes les plus hautes se trouvent en partie centrale et s'élèvent du nord au sud : bois des Charnes 300 mètres NGF, Sancerre 315 mètres, Thauvenay 345 mètres. La ligne d'escarpement est recoupée de toute une série de vallons perpendiculaires qui achèvent de sculpter le relief

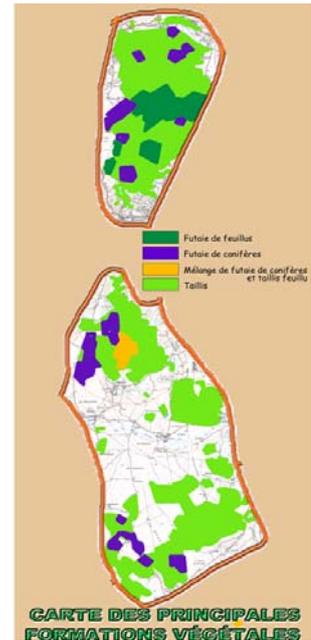
des buttes, dont le val du ruisseau de la Planche Godard qui met en évidence l'escarpement de Thauvenay.

## Boisements : deux entités contrastées

Le bois des Charnes au nord est composé d'un fond de taillis et de futaies mélangées ; la futaie feuillue de chêne rouvre et de hêtre occupe la partie centrale et des parcelles de futaie résineuse, essentiellement peuplées de pins se répartissent sur la périphérie du massif. Dans la partie sud de l'unité les bois qui occupent les franges du relief sont un taillis de feuillus avec deux pôles d'enrésinement l'un au nord

ouest de la butte de Thauvenay (futaie de conifères et mélange futaie de conifères et taillis de chêne et de charme) et l'autre dans la partie sud (bois du Grand Libon à Feux).

Le bois des Charnes et les forêts de la butte de Thauvenay sont des propriétés privées, le bois Libon au sud et les bois de Saint Bouize sont des forêts communales, soumises au régime forestier.



Au deuxième plan, les enrésinements du pied de la butte de Thauvenay

## La poche agricole centrale

La poche agricole centrale s'organise autour du vallon du ruisseau de la Planche Godard et du hameau de Récy en Vinon. Ceintée par les bois cette portion d'espace ouvert était occupée par la polyculture et l'élevage. Les développements récents du vignoble sancerrois tendent à occuper toutes les terres bien exposées même lorsque les conditions pédologiques ne sont pas optimales, ce qui est le cas de ces terres de piémont. Cependant, comme le montre la

photo ci-dessous, prise à Gardafort sur le versant sud de la poche de Vinon, la vigne étend ici son emprise.



## LES ENJEUX DU PAYSAGE

Le rôle fondamental de ces motifs, leurs fonctions de limite et de ligne de force dans le paysage ne saurait être remis en cause ; leur force se fonde sur le relief et sur la coiffe

boisée qui orne ce relief. La vision à distance de ces buttes boisées est donc une image quasiment intangible. En revanche l'aspect des flancs des buttes et l'ambiance interne des

sites qui les composent sont sujettes à des variations sensibles sur la pertinence paysagère desquelles il convient de s'interroger car la grande visibilité des flancs des collines

et leur relation directe avec des paysages majeurs du département leur confère une "responsabilité" singulière. Il serait souhaitable que fut maintenue la diversité du couvert forestier des pentes les plus en vue par une gestion sylvicole qui maintienne la richesse des lisières. Le développement des plantations de vigne en grandes surfaces sur les pentes pose également un réel problème de paysage. Le modèle qui s'est développé sur le flanc nord de la butte de Thauvenay consiste en un encépagement dans le sens de la ligne de plus grande pente de haut en bas. Comme nous le

verrons dans l'analyse du vignoble, cela présente deux conséquences regrettables ; la première est une excessive simplification du paysage viticole qui devient aussi univoque que peut l'être un openfield céréalière et la seconde est une accélération sensible des processus d'érosion des sols. Si la vigne doit étendre son emprise sur les collines sud, il conviendrait de mener une réflexion sur l'élaboration d'un modèle plus respectueux des contraintes environnementales. Enfin la construction de bâtiments agricoles (en particulier dans l'hypothèse d'une extension du

vignoble sur ces pentes très exposées à la vue) devrait faire l'objet d'études fines tant au niveau de l'implantation que de l'adaptation au sol. Il serait indispensable qu'une étude générale sur l'intégration des bâtiments d'exploitation et des constructions diverses fût conduite à l'échelle de l'ensemble des paysages très sensibles que constitue la zone viticole étendue aux sites du Sancerrois boisé. Ce point qui concerne d'abord la zone viticole (unité 6-3) et le narthex du Sancerrois (unité 12-1) est évoqué dans la troisième partie de cet atlas (chapitre C4).

## LISTE DES COMMUNES

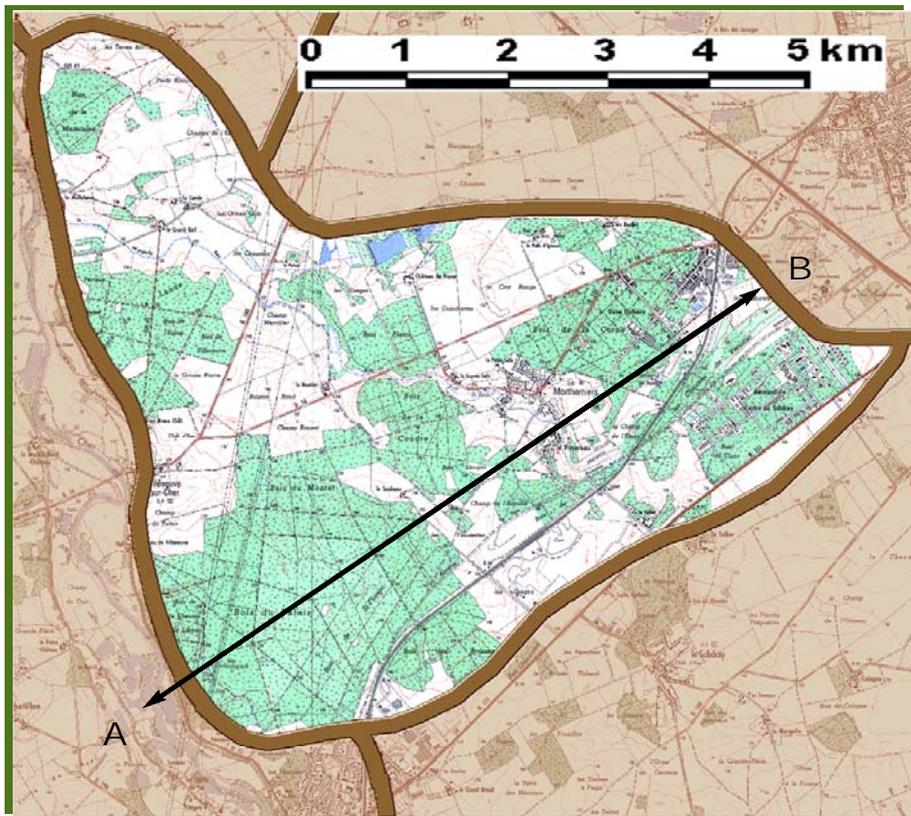
Bannay  
Feux  
Gardefort  
Ménétréol-sous-Sancerre  
Sancerre  
St Bouize  
St Satur  
Thauvenay  
Vinson





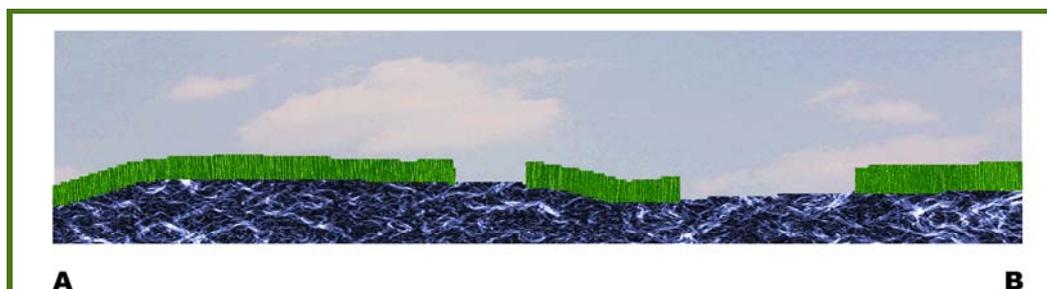
## 1-6 L'ILOT BOISÉ DE SAINT FLORENT

*La discrétion d'un clos, une transition entre ville et campagne*



*Entre Saint Florent-sur-Cher et l'agglomération de Bourges s'est installé un paysage particulier, qui écrit la transition entre ville et ruralité, dans l'ombre discrète des frondaisons. Lue comme une île de verdure à l'extrémité occidentale de la plaine de Bourges, cette unité recèle en son sein des zones d'activités qui ne cherchent aucun "effet vitrine". C'est un paysage contenant qui ne montre pas son contenu.*

### COUPE



### DESCRIPTION GENERALE

Au sud-ouest de Bourges, les étendues céréalières de la plaine de Champagne Berrichonne sont interrompues par une zone boisée qui figure une des survivances des nombreux boisements qui émaillaient dans un passé récent<sup>28</sup> l'openfield de polyculture et de landes à moutons. Située au nord de

Saint Florent-sur-Cher, cette unité de forme triangulaire marque la transition entre les plaines de culture, l'agglomération bérruyère et les paysages occidentaux qui font alterner les vallées du Cher et de l'Arnon et un interfluve qui semble hésiter entre plaine et bois. C'est un paysage qui s'organise autour de quelques

gros bois répartis dans un espace ouvert ponctué de nombreux boqueteaux. L'impression générale est celle d'un espace fermé, qui se donne à l'extérieur comme une masse boisée, impression que renforce encore le contraste avec la plaine alentour.

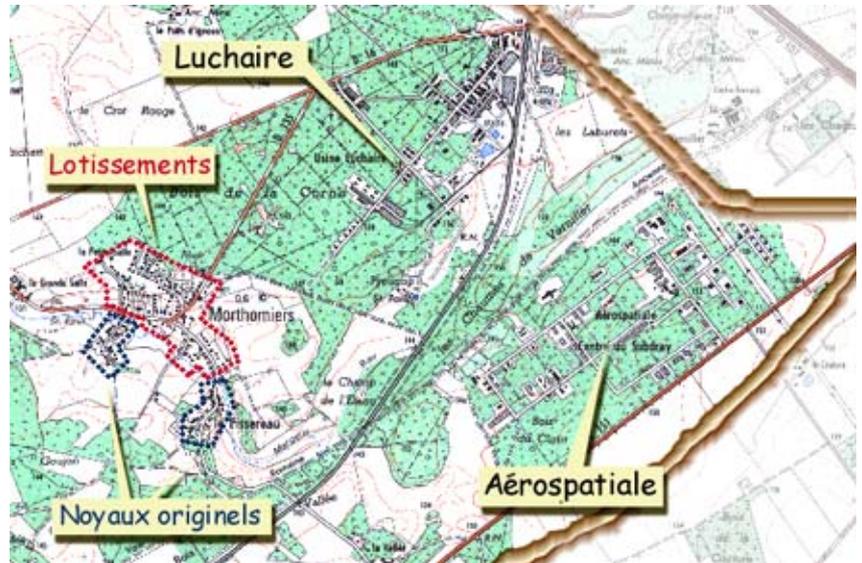
<sup>28</sup> Voir chapitre B2 : paysages de plaine.

## L'influence discrète de la ville et la zone d'activités qui se cache

L'îlot boisé est fortement concerné par les infrastructures et l'urbanisation : l'autoroute A71 le jouxte au nord-est, la ville toute proche y étend son influence et le monumental couloir de lignes à très haute tension qui dessert le poste de Marmagne le traverse en son centre selon un axe nord-sud. Le bourg de Morthomiers occupe le centre de l'îlot. La partie nord-est comporte une importante zone d'activités, qui bénéficie d'un embranchement ferroviaire, spécialisée dans l'industrie de défense (Usines Luchaire et GIAT, site Aérospatiale). L'aspect clos de cette unité semble la prédestiner à recevoir ce type d'activités, nécessairement discrètes dont les bâtiments se cachent dans les bois. Le village de Morthomiers, à partir de deux petits noyaux d'habitat

originels s'est considérablement développé sous forme de lotissements vers le nord, sur la lisière du bois de la Corne. Ainsi toute la partie nord est de l'îlot boisé apparaît-elle comme un

parc urbanisé plus que comme un bois, constituant un paysage de transition entre le monde rural et la ville.



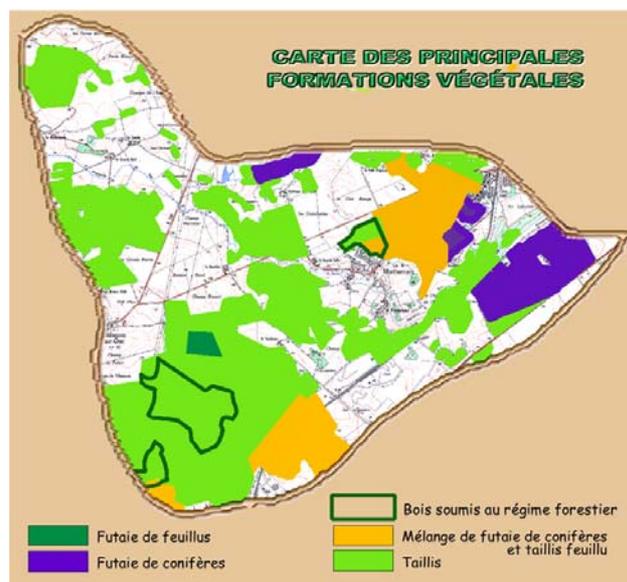
Morthomiers, le "construit aux bois"

## Bois au sud et parc au nord

La végétation traduit la dichotomie de l'îlot : au sud ce sont des taillis de chêne et de charme, mêlés d'acacias et de bouleaux. Le plus important en superficie, le bois du Palais au droit de Saint Florent comporte deux parcelles de forêts communales. La parcelle la plus méridionale est un mélange de futaie de pins et de taillis de bouleaux et de charmes. Les pinèdes étaient fréquentes dans les boqueteaux de Champagne et ce bois rattache le secteur à l'histoire de cette région ; en revanche, la partie nord est beaucoup plus artificielle et peut se considérer comme un parc, servant d'écrin au construit. On retrouve ici les conifères (pin noir, pin laricio) en peuplement

pur sur l'emprise d'Aérospatiale et en mélange avec un taillis à bouleau et robiniers au droit des usines Luchaire. Cependant, vu

depuis l'extérieur ces formations apparaissent comme un ensemble homogène.



## LES ENJEUX DU PAYSAGE

Le point le plus préoccupant est la gestion paysagère de l'équilibre entre l'image naturelle de ce paysage et la présence abondante des éléments d'artificialisation. Sa principale qualité est d'avoir jusqu'à ce jour évité le mitage et conservé des limites nettes.

L'urbanisation de Morthomiers possède une réserve de développement vers le sud-est, à la condition de demeurer à l'intérieur de la poche boisée qui fait face au hameau de Pissereau.

La carrière située au sud de la voie ferrée sur Morthomiers,

fort visible depuis la RN 151 constitue un point noir dont la réhabilitation serait indispensable. Un équilibre entre des plantations adaptées et le maintien de la partie spectaculaire des fronts d'extraction, après mise en sécurité, serait à rechercher.

## LISTE DES COMMUNES

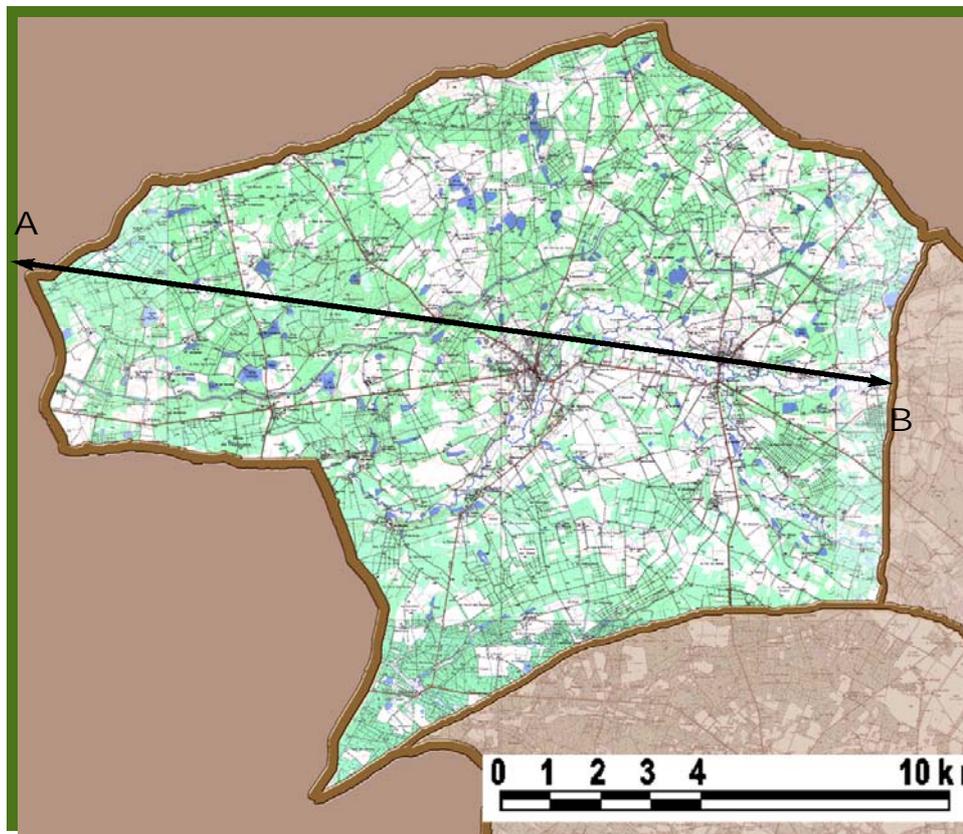
Morthomiers  
St Florent-sur-Cher  
Ste Thorette  
Villeneuve-sur-Cher





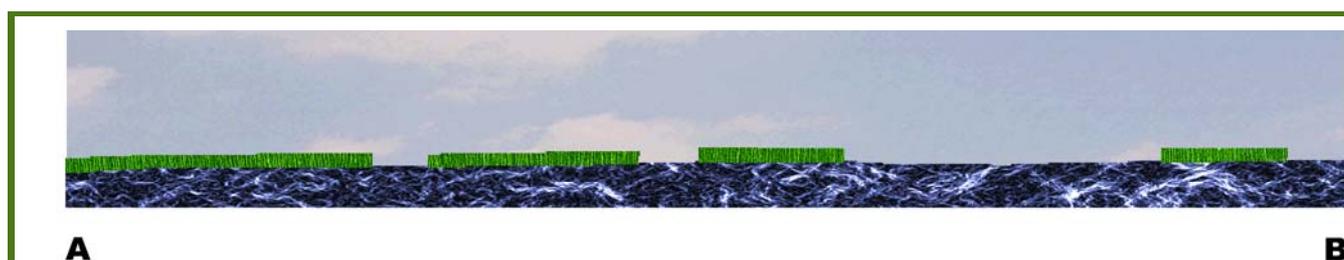
## 1-7 LA SOLOGNE DES CLAIRIÈRES

*Un équilibre entre paysage ouvert et forêts*



*Au tour du cours aval de la Grande Sauldre, un paysage fait d'une succession de bois et de parcelles agricoles en clairières présente la Sologne dans toute sa diversité. Les couleurs de la flore silicicole éclatent en toutes saisons et composent une belle harmonie avec un bâti que réchauffent tuiles et briques. C'est un paysage relativement stable qui néanmoins souffre d'un mal typiquement solognot, l'excursive privatisation du territoire.*

### COUPE



### DESCRIPTION GENERALE

#### En préambule, quelques généralités solognotes

**A**u droit du coude ligérien d'Orléans, les assises du Crétacé forment une vaste dépression qui a été recouverte à l'ère tertiaire par un épais revêtement de sables d'origine continentale de l'étage

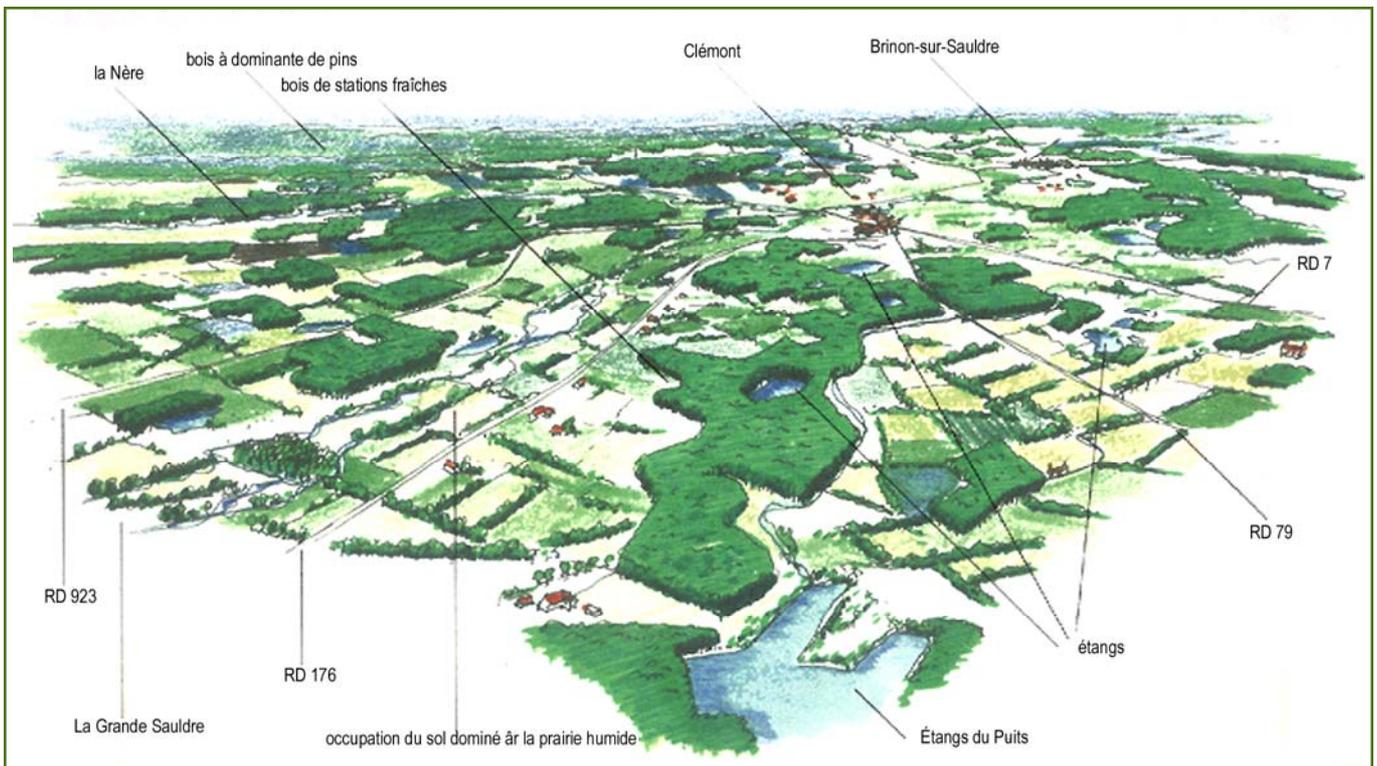
burdigalien qui portent les paysages de Sologne. Le cœur de cette région se situe dans le Loir-et-Cher, la frange septentrionale dans le Loiret et une petite partie concerne l'extrémité nord-ouest du Cher.

Ces sables, arrachés par l'érosion au Massif Central sont d'origine granitique. Cette provenance auvergnate des sables est à l'origine des caractères originaux de ce territoire, elle est en effet

«attestée par (la) richesse (de ces sables) en grains de quartz et en feldspath. La dégradation ultérieure des feldspaths en argile, la formation en profondeur de croûtes ferrugineuses (...) expliquent la fréquente imperméabilité de la Sologne, propice à la lande et au marécage»<sup>29</sup>. Ce fut à l'origine un paysage entièrement couvert par la lande sur les sables et des marais dans les zones les plus imperméables qui constituait un milieu que l'agriculture n'investissait que très peu, avec quelques landes pâturées par les moutons ; c'était donc un exceptionnel milieu refuge pour la faune : cervidés, sangliers, faisans, coqs de bruyère,

oiseaux d'eau ont bien vite attiré une très forte activité cynégétique. À partir du début du vingtième siècle, la Sologne connut une mutation radicale avec un fort recul de la lande devant le reboisement destiné à la chasse, accompagné d'un mouvement de privatisation amorcé aux siècles précédents. Ce dernier s'est considérablement développé et a transformé ce territoire en une vaste mosaïque de propriétés closes de murs dont les édifices se dissimulent dans la forêt. La partie qui concerne le Cher correspond à l'extrémité en croissant des sables burdigaliens ; elle comporte un certain nombre de nuances qui

se fondent sur le rapport entre paysages ouverts et fermés, ainsi que sur la densité des plans d'eau. C'est ainsi que quatre unités solognotes ont pu être identifiées : deux unités forestières, la Sologne des forêts (1-8) et la Sologne des clairières (1-7), et deux unités appartenant à l'ensemble des forêts humides en raison du très grand nombre de plans d'eau qui les caractérisent, le bassin de la Sauldre (9-1) et la Sologne humide fermée (9-2). Malgré cette distinction, les eaux superficielles des bassins de la Sauldre demeurent dans ces quatre paysages un trait omniprésent.



Résumé schématique de la structure paysagère de la Sologne du Cher

### Touffeur verte, richesse des couleurs et des textures

Quelles que soient les nuances qui distinguent les unités solognotes, elles se trouvent réunies par les caractères singuliers d'un milieu naturel dont la richesse

des motifs paysagers se fonde sur une diversité floristique née des conditions pédologiques. Les zones sèches offrent le contraste entre les plaques de sable blanc et le tapis d'un rose

lumineux des bruyères en fleur qu'éclaire çà et là l'or des ajoncs et sur lequel se détachent les troncs rosés des pins sylvestres, la blancheur écaillée d'un tronc de bouleau

29 in Gamblin, la France dans ses régions

tandis que joue la lumière à travers les fraîches frondaisons des feuillus. C'est une symphonie de couleurs durant toute la belle saison, ce sont des perspectives profondes car le couvert forestier se fait le plus souvent léger et aérien. C'est enfin une image hivernale qui conserve sa diversité tant sont mêlés des peuplements forestiers différents.

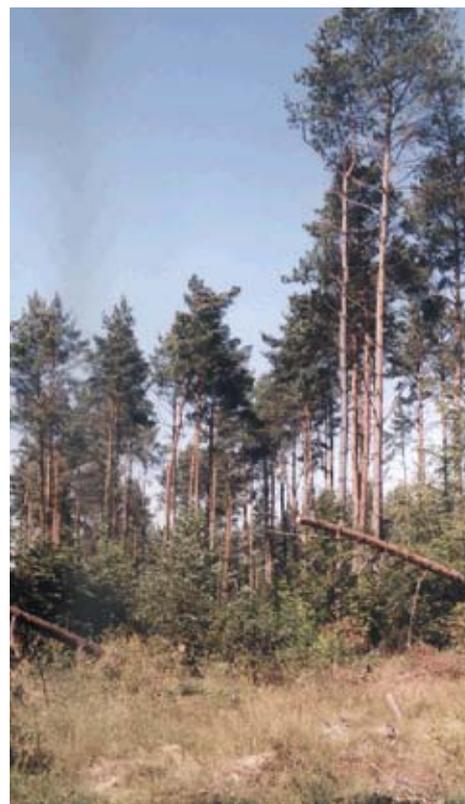
Les zones humides offrent un autre aspect, une autre richesse. Les frondaisons se teintent du vert bleuté des saules, du vert clair des frênes et de la fine teinte orangée des frondaisons juvéniles des peupliers et se parent en contrepoint de l'émeraude profond des aulnes. Les tapis herbeux offrent eux aussi une infinie déclinaison de textures

et de nuances colorées au fil des saisons, tandis qu'entre le milieu aquatique des étangs et les prairies humides à joncs se déclinent toute une série de milieux aux couleurs et formes singulières.

*Ajonc d'Europe*



*La silhouette élancée et l'écorce beige rosée des pins sylvestres*



*Bruyères en fleurs*

*Tapis de bruyère sur un fond de taillis feuillu à chênes, bouleaux et châtaigniers*



*L'eau, les nymphéas et les frondaisons, chatolements et brillances*

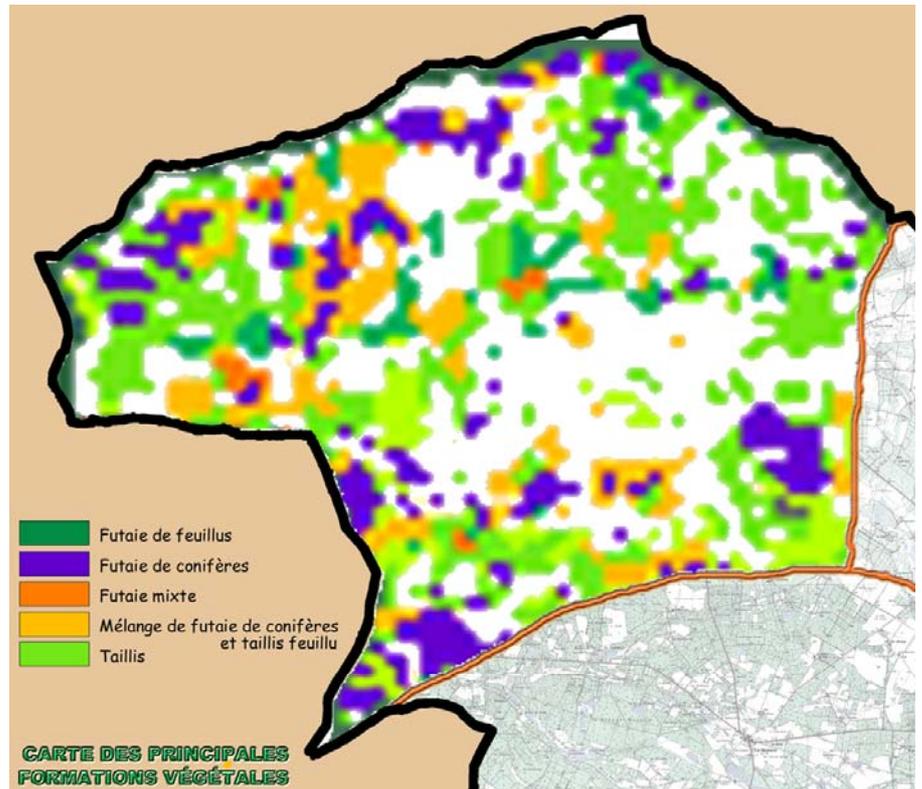


*La subtile vibration des pelouses humides*

## Les principales formations végétales, diversification et imbrication

Dans la Sologne des clairières, la formation dominante correspond à une chênaie acidophile à chêne pédonculé et chêne tauzin, où l'on trouve le charme et le châtaignier, et dans laquelle l'introduction des conifères apporta le pin sylvestre, le pin laricio et le pin maritime ainsi que quelques sapinières (abies, douglas et épicéa).

Cette carte montre l'extrême imbrication entre les diverses formations végétales, qui mêlent intimement le taillis à chêne et châtaignier, charme et bouleau, la futaie feuillue à chêne pédonculé et châtaignier, la futaie mixte (généralement de chêne et de pin sylvestre ou pin laricio) la futaie résineuse (pin et quelques parcelles en douglas et épicéa), et la futaie de pin sylvestre sur taillis à bouleau.



Il convient de rajouter à cette diversité la présence des galeries boisées des milieux

humides (saule blanc et noir, cendré et marsault, aulne, tremble et peuplier, frêne)

absents de cette carte qui ne mentionne que les peuplements à caractère sylvicole <sup>30</sup>.

30 Source : Inventaire Forestier National

## Un paysage d'argile qui expose ses teinte chaudes au détour des vertes parois forestières

La présence des argiles dans le sous-sol se lit sur les constructions anciennes, façades qui s'ornent d'appareillages de briques et de

pierres, briques et pans de bois, belle teinte rubescente des toitures de tuiles font de la gamme des ocres rouges l'inséparable compagne des

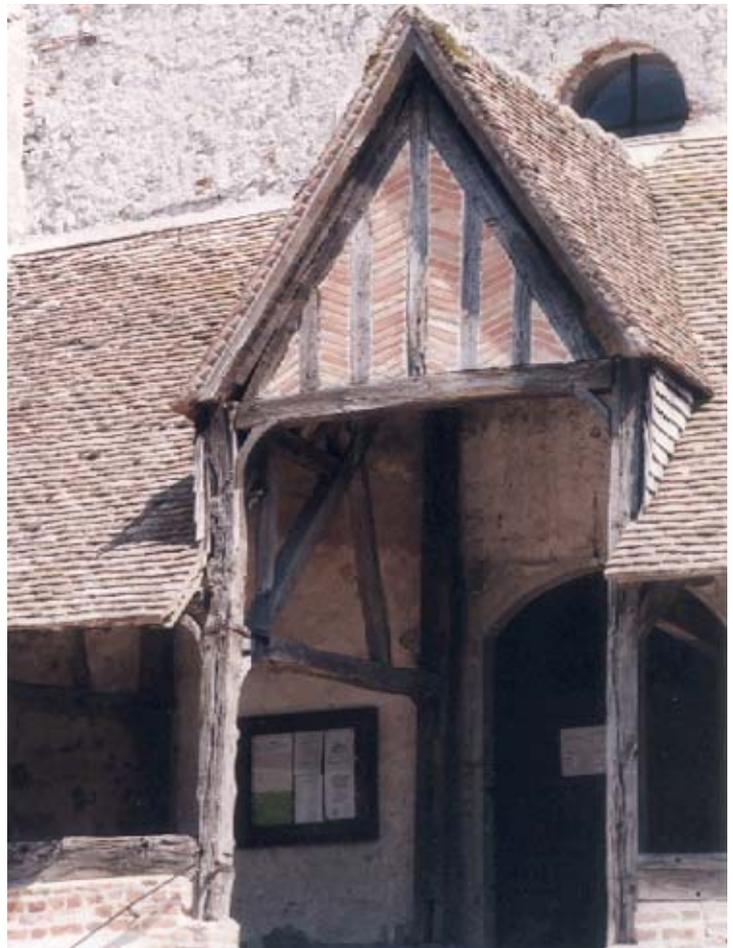
verdures omniprésentes. Bâti et végétation s'accordent pour offrir à la Sologne l'une des plus riches palettes que l'on puisse trouver dans ce département.



*Le chevet de l'église de Brinon-sur-Sauldre offre un bel exemple d'expression des matériaux du sous-sol solognot : brique d'argile, pierre calcaire enduit de chaux et sable blanc.*



*Ocre rouge des tuiles et des briques jouent avec le sombre vert des conifères*

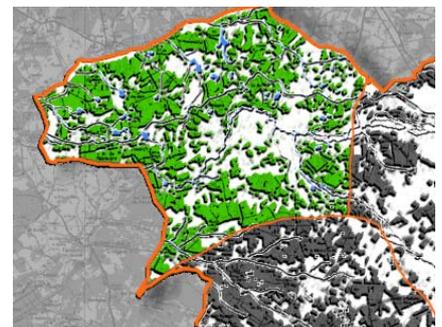


*Pans de bois et tuileaux de briques, tuiles brunes pour la "caquetoire" du même édifice, dans lequel venaient "caqueter" les paroissiens de Brinon*

## Les singularités de la Sologne des clairières : un rapport équilibré entre les "pleins et les vides" et les paysages de la vallée de la Sauldre

L'identité de cette unité repose sur la présence de très nombreuses clairières qui, malgré l'aspect forestier de l'ensemble donnent un rapport équilibré entre l'espace boisé et l'espace ouvert, qui enrichit la perception de ce paysage. Vu de l'extérieur comme un milieu fermé homogène, il recèle lorsqu'on le parcourt une

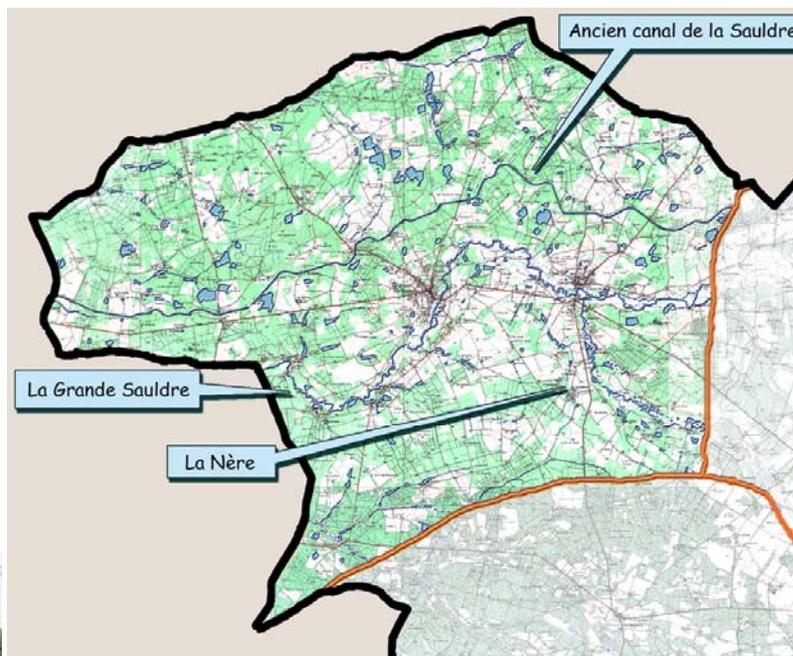
infinité de scènes différentes par leur échelle et par la nature de l'occupation du sol.



*La répartition complexe des pleins et des vides*

L'ensemble s'organise autour d'une grande clairière centrale, dans un fond de vallée plat qui sépare une partie septentrionale assez riche en milieux humides d'une partie méridionale plus sèche.

En rive droite de la Grande Sauldre chemine le canal de la Sauldre, aujourd'hui désaffecté, qui crée un très beau lieu de promenade, qu'emprunte le sentier de Grande Randonnée GR 31.



*La répartition des plans d'eau et zones humides : disparité entre nord et sud*



*Le paysage de l'ancien canal*



*Les ouvrages du canal déclinent la brique et la pierre*

## Les clairières et le bâti disséminé dans la forêt

Les clairières agricoles qui émaillent la partie boisée sont des enclos souvent cultivés constitués par une exploitation dont les bâtiments de ferme sont généralement enfoncés dans un coin de lisière ; les fermes, comme les propriétés de chasse se cachent dans les replis de la forêt. Les parcelles sont livrées à la polyculture, tandis que les abords des zones humides plutôt exploitées en

prairie de fauche. Cette activité agricole confère à cette partie de la Sologne un équilibre entre les modes de mise en valeur qui, malgré quelques signes de

déprises semble relativement stable.

*Une ferme et sa clairière cultivée*



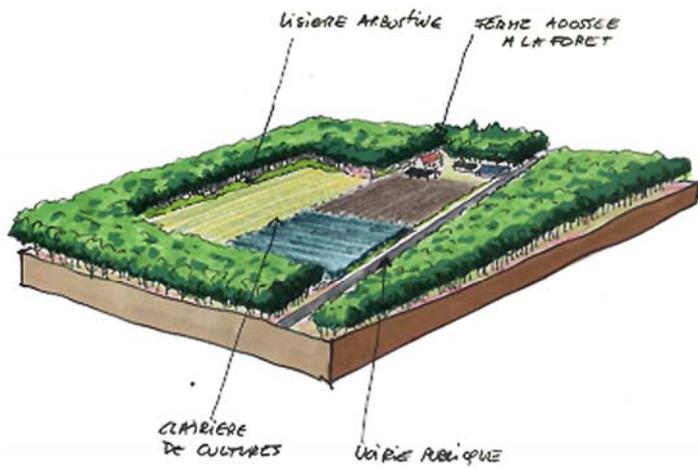


Schéma de structure des clairières cultivées



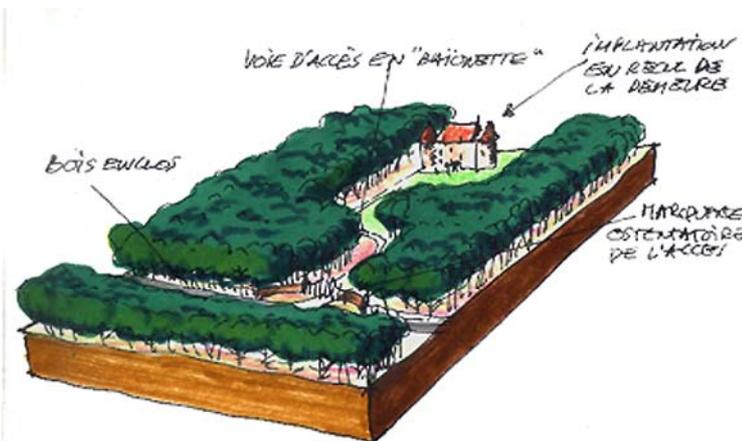
Ancienne prairie en déprise (envahissement par les genêts)

## La privatisation du paysage

Les nombreuses propriétés de chasse sont toujours nichées au fond des bois et généralement encloses et fortement gardées. Les paysages de Sologne semblent ainsi réservés à une population

restreinte, le plus souvent d'origine urbaine : nombre de ces propriétés ceintes de murs ne vivent que lors des fins de semaine en saison de chasse et les conflits ne sont pas rares entre les promeneurs qui

empruntent les sentiers de randonnée, les amateurs de champignons ou tout simplement de nature et ces acteurs épisodiques du paysage.



Les propriétés dissimulées dans les bois, une figure récurrente en Sologne



Petit florilège des symboles de propriété...



## LES ENJEUX DU PAYSAGE - De l'usage des sites

La question de ces conflits d'usage est certainement un enjeu constant pour les trois unités solognotes. Comment ouvrir ces paysages exceptionnels à une pratique sereine de l'espace naturel tout en maintenant le potentiel économique représenté par les amateurs de loisirs cynégétiques. En premier lieu il faudrait faire un bilan précis

des potentialités et des compatibilités. Il existe en particulier autour de la vallée de la Sauldre et surtout du canal un enjeu fort pour la définition d'un tourisme respectueux de l'environnement. Le canal s'accompagne d'un sentier de randonnée, il pourrait également représenter une possibilité de pratique directe de l'ancienne infrastructure fluviale ; ses

ouvrages qui sont souvent d'une grande beauté méritent d'être mis en valeur. Nous le verrons plus loin, il existe une possibilité de développer un ensemble thématique à propos des canaux du Cher et de leur redonner un lustre qu'ils n'ont jamais connu puisque le chemin de fer les a faits caducs avant même leur mise en service (canal de Berry).

### Maintenir le rapport entre pleins et vides

La singularité de cette unité repose sur l'alternance entre masses boisées et clairières et sur la diversité des scènes observées. Les clairières correspondent en général à une exploitation que sa taille situe très en deçà des critères "modernes" de l'économie agricole. Éviter que ne se généralisent les quelques signes de déprise qui ont pu être observés suppose que des mesures de soutien à cette agriculture, avec une réflexion

sur ce que pourraient être des productions adaptées soient prises rapidement. Il peut exister une connivence entre les deux usages principaux de ce sol hors forêt, qui est déjà en pratique, ce sont les cultures à gibier et les élevages à finalité cynégétique. Cependant il faut nuancer cela en raison de la spécificité sociologique de la Sologne : en milieu rural, les chasseurs sont des agriculteurs et réciproquement. Il est des régions, en particulier la

Champagne Berrichonne et les franges dégradées du Boischaut, où seules les nécessités de la chasse conduisent les agriculteurs à y regarder à deux fois avant de supprimer une haie ou un boqueteaux. Tel ne saurait être le cas dans une région où le chasseur est bien souvent un citadin que le devenir du paysage agraire... laisse de marbre.

*Un bien regrettable exemple de "kitsch ostentatoire"*

### Le construit doit "mériter son paysage"

Dans ce paysage tout entier fait d'infinies subtilités chromatiques auquel les clairières confèrent une visibilité bien supérieure à celle des parties fermées de Sologne, toute disharmonie entre un bâtiment et son entour (mauvaise implantation, couleurs trop voyantes) est à éviter à tout prix.

Nous avons vu que les bourgs s'étiraient le long des routes dans une belle logique de groupement (voir l'exemple de Brinon). Il conviendrait que ce site fut préservé du mitage ; il existe une demande en particulier en résidences secondaires mais également d'habitations liées à la proximité du bassin de Vierzon, alors que l'offre de petites maisons est pratiquement nulle.

Sans que l'on puisse parler d'une pression forte, il convient de prendre en compte cette donnée. Bien entendu la même préoccupation qualitative devrait prévaloir si se présentent des projets de bâtiment agricoles (hangars à foin, élevages hors sol). Quelques mesures pourraient accompagner ces développements éventuels : étudier la coloration afin

d'harmoniser les nouveaux édifices avec la palette existante et d'interdire les couleurs trop claires, préconiser des implantations en appui sur les lisières, proscrire les dispositions en milieu de parcelle, établir des plans de composition pour des implantations groupées et reliées au tissu existant, promouvoir la filière bois pour la réalisation des façades de



bâtiments agricoles.  
L'aspect hétéroclite, et là encore bien souvent très ostentatoire des clôtures et des portails d'entrée, est un des

facteurs d'altération de ces paysages. Il conviendrait de poser un certain nombre de règles dans le cadre de documents d'urbanisme sur les

hauteurs, les matériaux et les formes afin de retrouver un minimum d'homogénéité et de discrétion.

### Conserver la diversité du couvert forestier et son aspect aéré

Ici l'enjeu majeur est la qualité du milieu existant, qui a su jusqu'à ce jour conserver une diversité due autant aux conditions écologiques qu'au morcellement de la propriété. La préservation de la mosaïque

forestière demeure néanmoins le principal enjeu de cette partie de la forêt solonote, dont la variété est la qualité majeure.

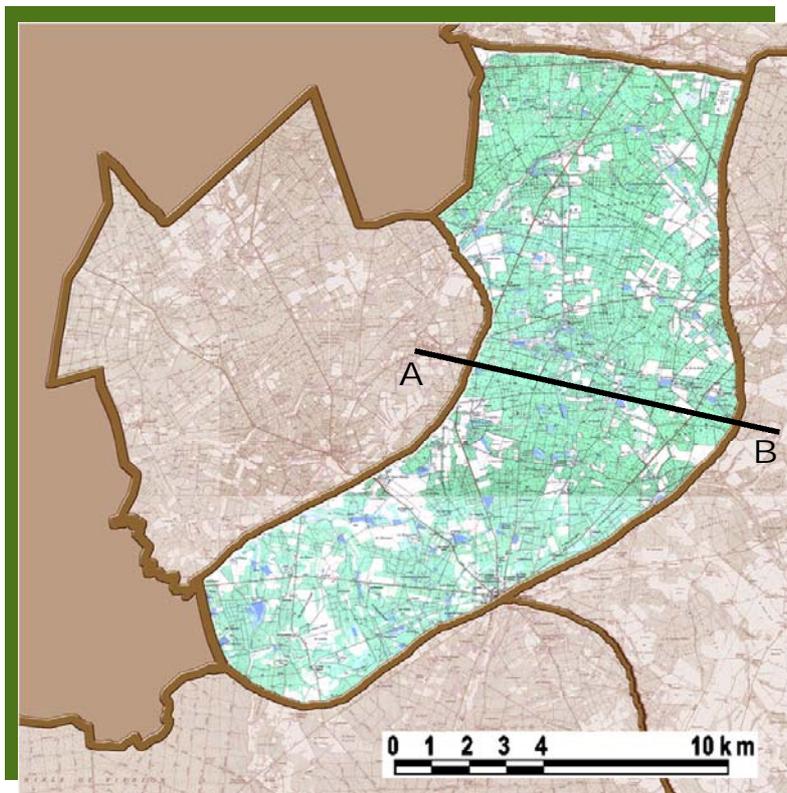
### LISTE DES COMMUNES

Brinon-sur-Sauldre  
Clémont  
Ste Montaine



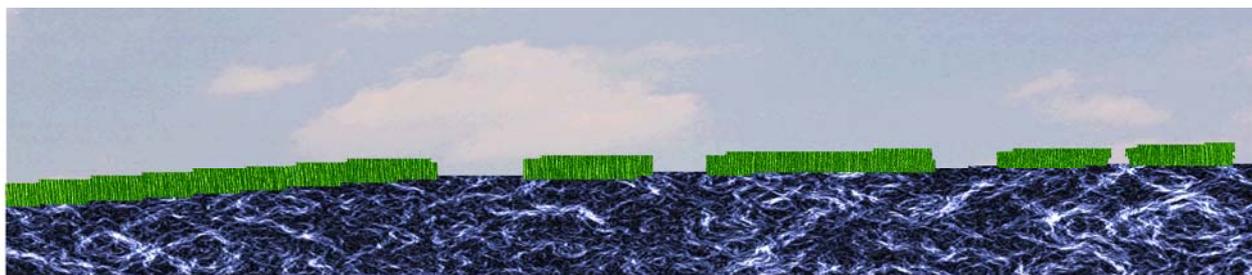


## 1-8 LA SOLOGNE DES FORETS une forêt qui recèle des richesses cachées



Séparée du massif forestier de Vierzon par la vallée du Barangeon, la Sologne des forêts s'en distingue par le morcellement de sa propriété forestière et l'étroite imbrication entre les formations végétales qui la composent. C'est un paysage fermé, qui s'apparente aux séquences purement forestières de la Sologne des clairières, avec cependant une diversité moindre et un couvert forestier qui tend vers la pinède pure.

### COUPE

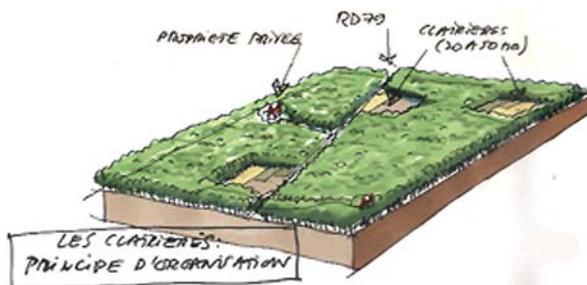


A

B

### DESCRIPTION GENERALE

Cette unité orientale ne se distingue de la précédente que par la densité de son couvert forestier, les clairières beaucoup plus étroites laissant la place au paysage forestier qui semble occuper tout le terrain, et compose un paysage fermé qui se caractérise par les ambiances forestières décrites plus haut.



Quelques clairières enchâssées dans le couvert boisé

La vallée du Barangeon la sépare du massif forestier de Vierzon dont elle se distingue par le morcellement de son parcellaire et la nature de son sous-bois. Située sur l'auréole sud des sables burdigaliens, elle est le domaine quasi-exclusif de la bruyère et des pins, paradigme des paysages forestiers de Sologne.

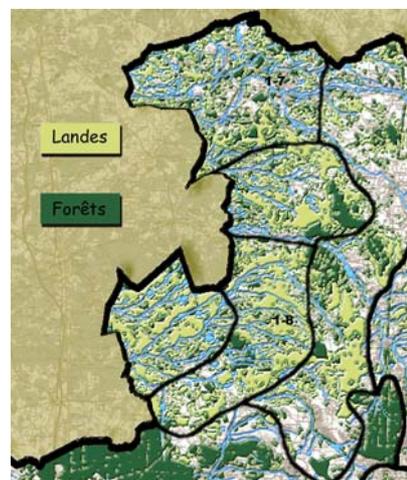
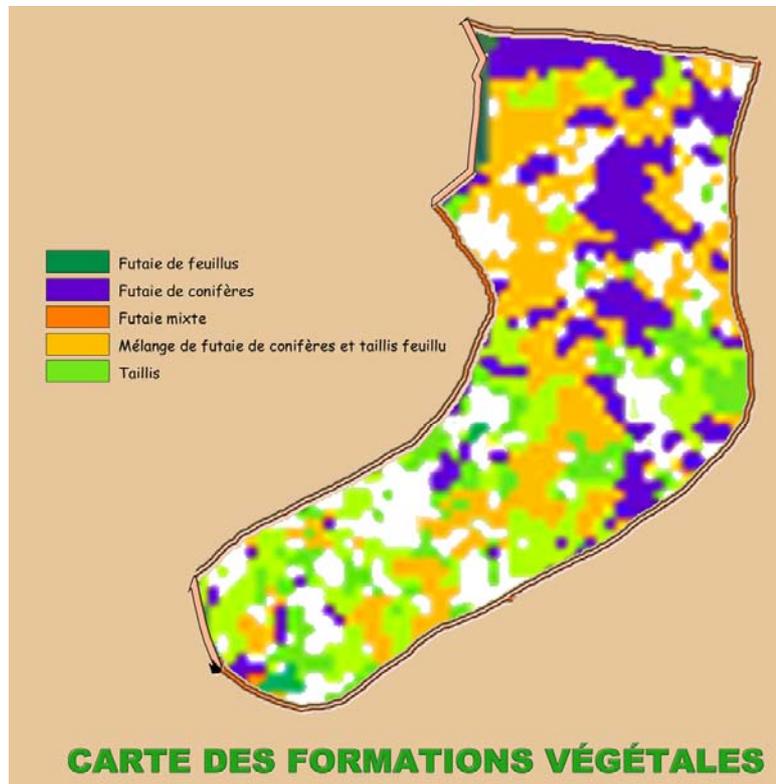


La pinède

### Formations végétales : pins au nord, taillis feuillu au sud

Comme le montre la carte, les pins dominent plus largement que dans le cas précédent. Dans la moitié nord règne la futaie résineuse pure ou sur fond de taillis à bouleaux, dans la partie sud, on observe une alternance entre taillis feuillu et pinède sur fond de taillis. L'unité semble donc tendre vers une homogénéisation des peuplements résineux et ne présente pas la diversité de la Sologne des clairières.

L'examen de l'extrait de la carte d'état major montre que cette différenciation entre les deux unités est héritée du passé. Au dix-neuvième siècle, la Sologne des clairières comportait une myriade de petits bois dans un fond de lande et de zones marécageuses tandis que la Sologne des forêts était presque entièrement occupée par la lande, sauf à l'est de Neuvy-sur-Barangeon où se trouvait le seul ensemble boisé notable. Les pins ont donc remplacé la lande à l'époque de la conversion de la région vers son image actuelle.



L'état de la végétation en Sologne au milieu du dix-neuvième siècle

## Le réseau hydrographique: un chevelu d'est en ouest

Une série de petits ruisseaux parallèles prennent leur source sur la limite est de la Sologne des forêts et rejoignent la Rère, inféodée au bassin de la Sauldre, qu'elle rejoint dans le Loir-et-Cher, en amont de Romorantin. Ces ruisseaux sont ponctués de petites retenues d'eau, figures de ces étangs de pêche qui émaillent la forêt solognote, dissimulés par les frondaisons.



## Le bâti, rare et caché

À l'instar des autres paysages solognots, le bâti se cache dans les bois, quelques fermes, nichées dans les lisières des clairières, des propriétés au fond de leurs bois enclos de murs ou d'infranchissables clôtures constituent le bâti généralement peu visible de ce paysage fermé. Seul le village de

Neuvy-sur-Barangeon s'est installé sur la limite sud-est ; sa structure rayonnante s'étire quelque peu le long des routes. Quelques lotissements se sont développés dans les franges boisées, mais les extensions récentes les plus importantes sont au sud, dans le bocage boisé des marges solognotes.



Neuvy, le bourg en étoile entre deux paysages voisins

## LES ENJEUX DU PAYSAGE

La partie forestière est relativement stable, cependant la progression des enrésimements peut à terme altérer ce que ce paysage a su garder de diversité. Le problème de la "privatisation du paysage" se pose ici comme dans l'ensemble de la Sologne.

Les quelques clairières agricoles sont soumises à la même pression que celles de l'unité 1-7 et leur pérennité, compte tenu de leur faible surface est

encore plus fragile. Enfin le développement de l'habitat autour de Neuvy pose les questions d'aspect qui furent évoquées précédemment. Les mesures préconisées en 1-7 devraient concerner l'ensemble des paysages de Sologne, elles s'appliquent bien entendu ici.

Neuvy-sur-Barangeon dispose d'un Plan d'Occupation des Sols, elle est avec Nançay la seule commune dans ce cas pour la partie de Sologne qui touche le

Cher. C'est ici l'occasion de mettre en œuvre des plans de composition pour les zones Na et les lotissements qui s'appuient sur de réelles études paysagères afin d'installer l'identité future de ces villages dans une complicité avec leur territoire et leur histoire et de projeter les implantations nouvelles dans le contexte d'une armature paysagère cohérente.

## LISTE DES COMMUNES

Ménétréol-sur-Sauldre  
Nançay  
Neuvy-sur-Barangeon

Presly  
Vouzeron

